



**Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des  
droits de l'Homme (FEMDH)**

## **RAPPORT D'ACTIVITÉS**

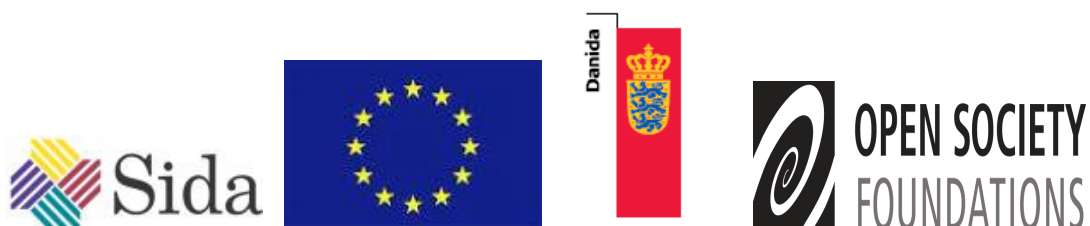
*Version publique*

**2010**

**[www.emhrf.org](http://www.emhrf.org)**

*Ce document a été réalisé grâce à l'aide financière de l'Agence de développement et de coopération internationale suédoise (SIDA), de l'Union européenne (IEDDH), de l'Agence de développement international danoise (DANIDA), du Sigrid Rausing Trust (SRT) et de l'Open Society Foundations (OSF), entre autres fonds privés.*

*Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme (FEMDH) et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne et des autres partenaires mentionnés ci-dessus.*



**SIGRID RAUSING TRUST**

<b><u>1. INTRODUCTION</u></b>	<b>4</b>
<b><u>2. RESUME EXECUTIF</u></b>	<b>5</b>
2.1. REPRESSION DE LA DISSIDENCE, MESURES DE PRIVATION DE LIBERTE ET MAUVAIS TRAITEMENTS	5
2.2. AUGMENTATION DU HARCELEMENT PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE	5
2.3. INSTRUMENTALISATION DU SYSTEME JUDICIAIRE	5
2.4. GROUPES PARTICULIEREMENT VULNERABLES	5
2.5. DIFFICULTES DE FONCTIONNEMENT DES ONG AUTONOMES	6
<b><u>3. INTERVENTIONS EN SOUTIEN AUX ONG, GROUPES ET DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME</u></b>	<b>6</b>
3.1. INTERVENTIONS URGENTES EN SOUTIEN AUX DEFENSEURS ET ASSOCIATIONS EN DIFFICULTE, VOIRE EN DANGER	6
3.2. INTERVENTIONS STRATEGIQUES EN SOUTIEN AUX DEFENSEURS, PRISONNIERS ET ANCIENS PRISONNIERS D'OPINION, EN SYRIE ET EN TUNISIE	8
3.3. INTERVENTIONS RELAIS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES DEFENSEURS A METTRE EN PLACE ET REALISER DES PROGRAMMES DONT LES THEMATIQUES SONT SENSIBLES AU REGARD DU CONTEXTE REGIONAL	9
<b><u>4. SUIVI DE LA SITUATION DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME ET RENFORCEMENT DES PARTENARIATS EN FAVEUR DE LEUR SOUTIEN A LONG TERME</u></b>	<b>11</b>
<b><u>5. BILAN CHIFFRE DES INTERVENTIONS EN 2010</u></b>	<b>13</b>
5.1. TYPES D'INTERVENTIONS	13
5.2. THEMATIQUES DES ACTIVITES	14
5.3. ACTIVITES DES BENEFICIAIRES	15
5.4. TYPES DE DEPENSES COUVERTES	16
5.5. TYPE DE SUIVI ENTREPRIS	17
5.6. GENRE	18
5.7. PAYS	19
<b><u>6. QUESTIONS ORGANISATIONNELLES</u></b>	<b>20</b>
6.1. EVALUATION EXTERNE	20
6.2. PARTENARIATS FINANCIERS	20
6.3. INFORMATION ET COMMUNICATION	20
6.4. ANALYSE DES RISQUES ET DURABILITE	21
6.5. GOUVERNANCE INTERNE	22
<b><u>ANNEXE 1 : BILAN DES INTERVENTIONS DE LA FEMDH 2005-2010</u></b>	<b>23</b>

## 1. Introduction

La rédaction de ce rapport intervient alors que la région arabe est secouée, quotidiennement, par des événements d'une très grande ampleur. Certaines évolutions sont prometteuses et pourraient déboucher sur des transitions démocratiques importantes. D'autres situations montrent cependant les capacités de résistance aux réformes de certains régimes autocratiques et corrompus.

En tout état de cause, elles révèlent le potentiel d'initiative et de mobilisation de sociétés trop longtemps présentées comme inertes et passives. Les récents événements ont levé le voile de manière brutale sur un environnement humain et socioculturel en changement. Ils ont réaffirmé la pertinence des analyses socio-historiques sur l'évolution des sociétés arabes, qui attestaient - au cours des deux dernières décennies - de l'importance, entre autres, de la transition démographique, du décollage culturel avec l'accélération de l'instruction, de l'émergence de nouveaux acteurs dont les jeunes, les femmes, les nouveaux médias et moyens de communication ainsi que les nouveaux modes de lutte et de contestation sociales<sup>1</sup>.

Le changement géostratégique fondamental qui est en train de s'opérer révèle également la pertinence de l'approche et de l'action de la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme (FEMDH) qui se sont inscrites en relation avec les processus de transformation des sociétés arabes.

Au cours de ces cinq dernières années, son rôle d'appui aux défenseurs des droits de l'Homme s'est accru de manière constante, donnant priorité à l'éthique, à la qualité, à la réactivité et à la proximité de ses interventions dans la région. Les besoins exprimés par les acteurs locaux ont été au cœur de son intervention, qui - au-delà de l'assistance financière même - a fait de l'action en partenariat avec des acteurs clés au niveau national, régional et international un point focal de sa stratégie d'intervention sur le long terme.

Le champ géographique des évolutions reste ouvert et plusieurs priorités devront être retenues à l'avenir : les défenseurs des droits de l'Homme continuent d'être en danger - non seulement dans les situations alarmantes qui persistent en Syrie, en Libye, au Yémen et au Bahreïn, mais également dans les situations de transition, où la question de la réhabilitation reste importante. L'agenda de l'égalité hommes-femmes et le renouvellement des générations seront centrales au processus de démocratisation, tout comme le seront l'ouverture des grands chantiers des réformes constitutionnelles, sociales et institutionnelles ; la question des groupes et des populations particulièrement vulnérables, ou celle du pluralisme et de la diversité ; ainsi que la trilogie : histoire, mémoire et transition.

Dans ce contexte de mutation où l'agenda international devrait être redéfini au même titre que l'action des ONG et des défenseurs, la Fondation envisage également d'adapter son action afin d'accompagner, dans les conditions adéquates de délai, de proximité et de flexibilité, les nouveaux besoins des défenseurs afin que soient mis en place des réformes démocratiques réelles et durables dans la région.

Il s'agit de maintenir les interventions d'urgence dans les pays au contexte particulièrement difficile et les interventions relais de renforcement des capacités des défenseurs à mettre en place des programmes sensibles dans la région. La Fondation envisage d'établir, à cette fin, une mission exploratoire régionale qui aura pour objectif principal d'analyser la qualité des nouvelles initiatives émergentes et d'accompagner de manière stratégique et dans la proximité le développement des actions des défenseurs sur le long terme.

---

<sup>1</sup> Mohamed Sghir Janjar, Conclusions présentées lors du séminaire de réflexion organisé par la FEMDH sur *Le changement démocratique dans la région arabe : logiques d'Etats et dynamiques d'acteurs*, Bruxelles, 2-3 avril 2011.

## 2. Résumé exécutif

Au même titre que les années précédentes, l'année 2010 a confirmé que la région arabe reste globalement marquée par un 'déficit' de mise en œuvre des principales réformes constitutionnelles, législatives et institutionnelles par les Etats, et par le règne de 'l'impunité' dans les faits, les autorités bloquant trop souvent, toute enquête sur les atteintes aux droits humains commises par le passé. Cette situation est d'autant plus alarmante qu'elle intervient dans une zone affectée par des conflits aux conséquences tragiques et des blocages économiques, sociaux et politiques persistants.

Les phénomènes récurrents auxquels sont confrontés les défenseurs dans la région restent intimement liés à la nature de leurs activités mais également aux grandes tendances politiques nationales et internationales. Les sollicitations parvenues à la Fondation au cours de l'année 2010 reflètent ces tendances et mettent en exergue le nécessaire rôle de relai qu'a joué la Fondation, en collaboration avec les instances régionales et internationales agissant dans le domaine de la protection des défenseurs, pour apporter un soutien effectif à ces derniers.

Ces tendances, et la position adoptée par la FEMDH, s'articulent principalement autour des axes suivants.

**2.1. Répression de la dissidence, mesures de privation de liberté et mauvais traitements :** Les défenseurs de la région sont nombreux à faire face à des mesures de privation de liberté ces dernières années, aggravées bien souvent, par des mauvais traitements et des mesures administratives de licenciement, entre autres. En conséquence, non seulement de nombreux défenseurs souffrent de sérieux problèmes de santé mais également leurs familles se retrouvent dans des situations extrêmement précaires. La Fondation a donc apporté son soutien aux défenseurs afin de leur permettre d'obtenir des traitements médicaux adaptés mais également à leurs familles afin de leur permettre de faire face aux besoins élémentaires de survie.

**2.2. Augmentation du harcèlement physique et psychologique :** Les pressions exercées à l'encontre des défenseurs se matérialisent par des mesures de harcèlement physique (fouilles au corps, attaques contre les défenseurs, contre leurs biens personnels et professionnels, etc.) et psychologique à leur encontre (menaces de mort directes et indirectes, pressions exercées à l'encontre des familles de prisonniers pour démettre leurs avocats de leurs fonctions et pour condamner publiquement la solidarité internationale, etc.). Dans la plupart des cas, des petits montants pour acheter du matériel ou pour d'autres besoins vitaux peuvent contribuer, de manière significative, au soutien psychologique des défenseurs, leur permettant ainsi de poursuivre leur action.

**2.3. Instrumentalisation du système judiciaire :** Les pressions exercées à l'encontre des défenseurs se matérialisent par le gel ou l'absence de reconnaissance légale des activités relatives aux droits de l'Homme dans les pays au contexte particulièrement difficile dans la région. Des groupes de défense des droits de l'Homme ont donc naturellement souhaité obtenir un soutien financier concret et discret pour pouvoir réorganiser leurs stratégies et poursuivre leurs activités de renforcement, de promotion, et de défense des droits humains et de la démocratisation dans la région.

**2.4. Groupes particulièrement vulnérables :** La politique européenne de fermeture des frontières ainsi que l'enlisement des conflits israélo-palestinien et irakien ont eu des retombées lourdes de conséquences sur les migrants et réfugiés pour plusieurs pays de la région. Compte tenu de l'ampleur du problème, nombre d'associations de protection des droits des migrants et des demandeurs d'asile du sud ont tenté de se constituer ou ont vu leurs activités augmenter considérablement. Par ailleurs, la région a enregistré récemment un nombre croissant de groupes ou organisations travaillant sur la question de la protection des droits personnels, tels ceux des LGBTQ. Dans certains pays de la région, la législation et les pratiques à l'égard de ces personnes restent

explicitement discriminatoires. Les associations et défenseurs qui veulent contester de telles lois ou de telles pratiques, et critiquer leurs incidences néfastes sur les droits de ces personnes, sont très rarement reconnues ou éprouvent de nombreuses difficultés à exercer leurs activités de manière libre et effective. La Fondation a donc porté une attention particulière aux groupes pouvant être reconnus comme étant particulièrement vulnérables et a donc réagi pour apporter un soutien au renforcement des actions de la société civile de la région en leur direction.

**2.5. Difficultés de fonctionnement des ONG autonomes :** Les associations de la région ont un niveau de fonctionnement et d'accès aux ressources financières très inégal. De nombreuses associations autonomes manquent de ressources humaines qualifiées et de ressources matérielles pour exercer leurs activités de manière effective et être en mesure de pérenniser leur action sur le long terme. Dans plusieurs pays de la région au contexte difficile, elles n'ont par ailleurs qu'un accès limité aux subventions étrangères. Or, nombreuses sont les petites structures qui entreprennent de professionnaliser leur activité sans pour autant disposer ni des qualifications, ni du soutien nécessaire à la formulation de projets répondant aux critères définis par les principaux bailleurs de fonds. Le renforcement par de petits montants de leurs ressources humaines et de fonctionnement était nécessaire, d'autant que ces ressources ne sont que rarement prises en charge par les principales institutions internationales.

### **3. Interventions en soutien aux ONG, groupes et défenseurs des droits de l'Homme**

Au regard de ces principales tendances, la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme (FEMDH) est intervenue à 37 reprises pour apporter son soutien à 138 défenseurs des droits de l'Homme (19 ONG et 119 défenseurs individuels) dans la région sud-méditerranéenne au cours de l'année 2010. Le montant total de ses interventions s'élève à plus d'un demi-million d'Euros.

Les appuis financiers octroyés par la Fondation aux défenseurs de la région peuvent se définir par les trois grandes catégories d'intervention suivantes.

#### **3.1. Interventions urgentes en soutien aux défenseurs et associations en difficulté, voire en danger**

La FEMDH est intervenue à court terme de manière rapide, concrète et discrète pour apporter un soutien urgent à 20 défenseurs des droits de l'Homme en difficulté, voire en danger dans la région, dans le cadre de 21 consultations sécurisées<sup>2</sup>.

Une attention particulière a été portée dans le cadre de cette activité aux *pays de la région où les besoins se sont révélés être prioritaires en raison du contexte dans lequel la société civile opère, plus particulièrement en Syrie et en Tunisie.*

Le projet a notamment permis d'apporter un appui urgent à :

---

<sup>2</sup> Les interventions urgentes font l'objet d'une procédure spécifique. La décision est prise dans un délai maximum de 10 jours à compter de la réception de la demande. Dans certains cas exceptionnels, essentiellement les cas sensibles liés à des menaces sur la santé et la sécurité, la décision peut être prise dans un délai raccourci. Un seuil d'environ € 5,000 a été défini par le Conseil d'administration pour chaque candidature dont le financement est urgent.

- Un défenseur tunisien et trois défenseurs syriens ou leurs familles dont la vie était menacée en raison de sérieux problèmes de santé afin de leur permettre d'obtenir des **traitements médicaux et pharmaceutiques** adaptés dans leurs pays. Ces appuis ont été apportés en considération des sérieuses violations de leurs droits et/ou de leur impossibilité de prise en charge de ces frais en raison de leur engagement constant en faveur de la défense des droits humains.
- Deux défenseurs tunisiens et trois défenseurs syriens faisant l'objet de mesures de harcèlement continues et/ou de procédures judiciaires arbitraires, en raison de leurs positions en faveur du respect des droits humains, afin de subvenir aux **besoins élémentaires personnels et professionnels** afin de leur permettre de surmonter leurs épreuves et poursuivre leurs activités à l'avenir.
- Les frais de fonctionnement et/ou locatifs de quatre organisations de défense des droits de l'Homme faisant face à des **blocages administratifs, financiers et juridiques soudains et/ou imprévisibles** afin de leur permettre de renouveler leurs stratégies d'intervention en matière de défense des droits humains et d'assurer des perspectives de poursuite de leurs activités en Algérie, en Egypte et au Maroc.
- Six projets dont le **succès dépendait essentiellement du facteur temps** afin de prévenir une détérioration de la situation des droits humains en Tunisie, en Egypte et en Israël par le biais de l'organisation de rencontres d'importance stratégique ou de campagnes de sensibilisation au niveau national et international sur les violations des droits humains. Ces appuis ont été apportés en considération des difficultés pour les défenseurs d'obtenir des fonds auprès d'autres donateurs dans des conditions adéquates de délais et de sécurité.

Un des objectifs principaux de l'intervention étant par ailleurs d'assurer une perspective de soutien à moyen et à long terme de ces défenseurs en difficulté, la FEMDH a favorisé l'action concertée avec des partenaires pour assurer un soutien effectif à la situation de plusieurs d'entre eux et de leurs familles.

Plus particulièrement :

- La FEMDH a coordonné neuf de ses appuis urgents aux défenseurs des droits humains avec plusieurs organisations régionales et internationales dans le cadre de leurs interventions de solidarité (campagnes de solidarité, communiqués, missions d'observation de procès, visites de terrain, lettres adressées aux autorités, etc.).
- La FEMDH a facilité la prise en charge de frais complémentaires liés à un projet urgent, à la participation de deux défenseurs tunisiens à une réunion d'importance stratégique à l'étranger et aux frais élémentaires de survie de défenseurs syriens et/ou de leurs familles par trois partenaires internationaux.
- La FEMDH a joué et/ou continue de jouer un rôle de conseil, auprès d'un défenseur et de deux associations en difficulté, pour introduire les démarches nécessaires à entreprendre en matière de méthodologie de projet, de recherche de financements extérieurs et a communiqué une liste de donateurs potentiels à approcher pour leurs projets à venir.

Les résultats des appuis urgents apportés à ces douze défenseurs individuels et huit organisations non-gouvernementales se sont révélés positifs dans l'ensemble :

- L'action a amélioré de manière appréciable les aptitudes tant physiques que morales de trois défenseurs tunisiens et de six défenseurs syriens dont les conditions de vie étaient particulièrement difficiles soit en raison de problèmes de santé, soit en raison d'un harcèlement continu et/ou de procédures judiciaires arbitraires. Six de ces défenseurs ont en effet pu développer de nouvelles perspectives professionnelles en matière de défense des droits humains grâce - entre autres - aux appuis urgents de la FEMDH. Cependant, en dépit de l'impact moral et physique réel des appuis, un de ces défenseurs reste toujours en prison à ce jour et un des membres de la famille d'un défenseur emprisonné n'a malheureusement pu surmonter la maladie sur le long terme en raison d'une sérieuse déficience immunitaire.

- L'action a permis à quatre organisations de défense des droits de l'Homme d'assurer la poursuite de leurs activités en matière de promotion et de défense des droits humains en Algérie, en Egypte et au Maroc, qui sans une intervention relais, n'auraient pu être envisagées. Outre le maintien de la présence physique et des activités de trois de ces organisations, l'action a également permis la reformulation de la composition et des programmes d'une association en matière de défense des droits humains dans un pays au contexte difficile.
- Enfin, trois campagnes de sensibilisation pour le respect des droits fondamentaux et un programme d'appui à des victimes de violations en Tunisie, en Egypte et en Israël ont pu être lancées. L'action a permis à un groupe tunisien de documenter et de diffuser largement des informations sur les violations commises dans des régions reculées, permettant ainsi de lancer une vaste campagne de dénonciation au niveau national et international. Trois défenseurs ont pu participer à des réunions stratégiques au niveau international pour s'assurer que les droits fondamentaux sont respectés en Tunisie et en Egypte (notamment les droits à la liberté d'expression et d'association ; ainsi que les droits des migrants et réfugiés). Enfin, le programme urgent d'appui aux victimes de violations a permis d'atténuer la pression et le stress post-traumatique vécus par les femmes et les enfants victimes de démolitions de leurs maisons.

### 3.2. Interventions stratégiques en soutien aux défenseurs, prisonniers et anciens prisonniers d'opinion, en Syrie et en Tunisie

En vertu des décisions prises lors de ses réunions de mars et d'octobre 2010, le Conseil d'administration de la FEMDH a établi et renouvelé *deux fonds de solidarité* – par le biais de quatre décisions - ayant pour objectif de soutenir 107 défenseurs syriens et tunisiens, prisonniers et anciens prisonniers d'opinion, et leurs familles en 2010.

La mise en place de ces deux fonds avait ainsi pour objectif principal de permettre la survie des défenseurs des droits de l'Homme qui, en raison de leurs activités en matière de défense des droits humains et de promotion de réformes démocratiques dans leurs pays, ont fait face à des mesures arbitraires d'emprisonnement ou des licenciements abusifs, ne leur permettant pas de subvenir aux besoins élémentaires de leurs familles.

Ils ont donc permis de prévenir une détérioration de la situation des droits humains dans ces deux pays - au contexte particulièrement difficile - en permettant la survie de ces défenseurs et de leurs familles.

En effet, les pratiques des systèmes judiciaire et sécuritaire en Syrie et en Tunisie lamentent continuellement et discrétionnairement toute liberté d'expression, d'information, de circulation, d'association et de réunion des défenseurs des droits de l'Homme, et ce en toute impunité. En 2010, alors qu'un nombre incalculable de défenseurs et activistes politiques syriens restaient toujours emprisonnés, une vaste campagne de répression a été lancée à l'encontre de nombreux journalistes et bloggeurs, avocats et défenseurs des droits de l'Homme et contre les principales figures du mouvement politique kurde, se soldant régulièrement par des cas de disparitions forcées, des cas de mauvais traitements et de torture. Plus d'une centaine de défenseurs et leurs familles sont toujours interdits de voyager, même pour raison de santé, et les composantes autonomes de défense des droits humains continuent de subir les foudres des autorités, se manifestant par des poursuites judiciaires ou par la fermeture arbitraire des locaux.

En Tunisie, de nombreux journalistes et défenseurs des droits humains, dénonçant la « démagogie » du gouvernement tunisien et le *processus de plébiscitation* au profit du président sortant, lors des dernières



élections présidentielles de 2009, ont été l'objet d'agressions physiques, d'étroite surveillance, d'assignation à résidence, de violentes campagnes de diffamation dans la presse pro-gouvernementale et de condamnations arbitraires à des peines allant de 3 à 6 mois de prison ferme, au terme de procès iniques. Par ailleurs, alors même que la plupart des organisations internationales se félicitaient de la libération conditionnelle des animateurs du mouvement de protestation sociale du bassin minier, ces derniers restaient toujours dans l'attente du rétablissement dans leurs droits civils et politiques, de la réintégration pleine et entière dans leurs activités professionnelles et d'enquêtes indépendantes sollicitées sur les actes de torture intervenus en détention.

Avec ces deux fonds de solidarité, plus d'une centaine de défenseurs et leurs familles ont ainsi pu subvenir à leurs besoins élémentaires et envisager des perspectives de poursuite de leurs actions, qui ont toutes été au cœur des processus de transformation des sociétés arabes au début de l'année 2011.

### **3.3. Interventions relais de renforcement des capacités des défenseurs à mettre en place et réaliser des programmes dont les thématiques sont sensibles au regard du contexte régional**

En vertu des décisions prises lors de ses réunions annuelles, le Conseil d'administration de la FEMDH a également apporté 12 appuis financiers ayant pour objectif de soutenir **12 ONG de défense des droits de l'Homme dans la région afin de leur permettre de renforcer leurs capacités organisationnelles**<sup>3</sup>.

Ces interventions ont notamment permis de maintenir les activités de cinq groupes et associations de défense des droits humains agissant dans des pays au contexte difficile (Syrie et Algérie); de renforcer la visibilité et les capacités de trois associations récemment créées (Égypte, Jordanie et Israël) et de quatre autres associations (Israël, Palestine et Liban) à travailler sur des questions sensibles au regard du contexte régional.

Le projet a notamment permis d'apporter un appui stratégique au :

- **Renforcement de l'assistance juridique et de la représentation des victimes de violations des droits humains** par six groupes et organisations de défense des droits humains, et notamment des femmes, des minorités, des migrants et des réfugiés, des victimes de torture et des syndicalistes dans la région.
- **Renforcement de la surveillance des violations des droits humains par le biais de publications de rapports circonstanciés et/ou de formations** par quatre associations afin de sensibiliser la société civile et les autorités locales sur des questions sensibles liées notamment aux droits des *harragas*<sup>4</sup>, des apatrides et des femmes.
- **Renforcement des efforts en matière de plaidoyer pour le respect des droits humains** devant les instances nationales, régionales et internationales, notamment sur des questions relatives aux droits des femmes, des minorités et des réfugiés par quatre associations de la région. Les actions de plaidoyer de trois de ces associations ont notamment été rendues possibles grâce à la publication de rapports circonstanciés et à l'assistance juridique apportée aux victimes de violations.

Pour ce faire, la FEMDH a notamment pris en charge les frais locatifs et de fonctionnement (incluant les ressources matérielles et humaines) de cinq associations, les frais juridiques de quatre associations, les frais de

---

<sup>3</sup> Les appuis relais de renforcement des capacités sont soumis à délibération lors des réunions annuelles du Conseil d'administration. Ils sont sujets à un plafond de € 40.000 et se situent principalement entre € 1.000 et € 20.000. La période de soutien n'excède pas 18 mois et se situe dans la plupart des cas entre 6 et 12 mois.

<sup>4</sup> Ce terme que l'on utilise en arabe dialectal sert à désigner les clandestins, littéralement *harragas*, signifiant les « brûleurs », c'est-à-dire ceux qui mettent feu à leurs papiers pour mieux « griller » les frontières.

traduction et de publication de rapports de trois associations ainsi que les frais de déplacements liés à la participation de trois associations à des rencontres au niveau local et/ou international.

Dans le cadre de l'examen des propositions ordinaires soumises à l'attention du Conseil d'administration, une attention particulière a été portée à des projets ciblant des groupes pouvant être reconnus comme particulièrement vulnérables ou ayant besoin d'une assistance spéciale et portant sur des thématiques prioritaires et sensibles au regard du contexte régional, tels que :

- Protection des droits des minorités (trois initiatives en Syrie, au Liban et en Israël)
- Protection des droits des migrants et des réfugiés (trois initiatives en Algérie, en Jordanie et en Israël)
- Protection des droits des femmes (deux initiatives en Israël et en Egypte)
- Protection des droits économiques et sociaux (deux initiatives en Palestine et en Algérie)
- Lutte contre l'impunité (deux initiatives en Syrie et en Israël)

Dans le cadre de son rôle d'intermédiaire et de conseil vis-à-vis de ses bénéficiaires, la FEMDH a :

- Encouragé les contacts de cinq organisations avec des réseaux actifs au niveau régional et international. De tels contacts ont pour objectif de leur permettre d'échanger des informations sur leurs expériences, d'envisager des synergies et des actions coordonnées et ainsi de bénéficier d'un soutien, autre que financier, favorisant la résonance et la durabilité de leur action.
- Encouragé et favorisé l'élaboration de plans d'action annuels et/ou pluriannuels adossés éventuellement à une stratégie en matière de recherche de financement par deux associations, une récemment créée et l'autre travaillant en dehors de la capitale, afin de permettre à la Fondation, en consultation avec d'autres partenaires, de réagir stratégiquement aux besoins de ces associations pour soutenir la poursuite de leurs actions sur le plus long terme.
- Facilité une prise de contact, joué un rôle d'intermédiaire, communiqué une liste de donateurs potentiels et/ou aidé dans la présentation de demandes de financements dans cinq cas.

Il est difficile pour le moment de mesurer les résultats de l'ensemble des appuis financiers en renforcement des capacités des défenseurs en raison principalement de la durée non achevée de la plupart des partenariats établis entre la FEMDH et ces derniers.

Cependant, l'action a permis, dans le cadre de sept interventions stratégiques dont les partenariats sont avancés :

- A trois organisations de défense des droits humains de maintenir une présence physique sur le terrain, qui n'aurait pu être rendue possible sans un appui de la FEMDH, et ainsi de leur permettre de renouveler leurs structures et leurs programmes en matière de défense des droits humains dans deux pays au contexte particulièrement difficile ;
- A deux associations de défense des droits des femmes de publier des études circonstanciées sur des thématiques qui n'ont pas été abordées auparavant dans le pays et de sensibiliser la société civile locale aux violations des droits humains dans le cadre de rencontres, conférences et formations ;
- A une organisation de mettre en place les prémices d'un premier réseau d'assistance et de défense des droits économiques et sociaux des femmes dans le secteur privé dans un pays de la région ;
- A plusieurs acteurs régionaux et internationaux de bénéficier d'informations exhaustives sur la situation et l'état des violations des droits humains, grâce aux communiqués et publications réalisés par sept groupes et ONG, notamment avec le soutien de la FEMDH.

## **4. Suivi de la situation des défenseurs des droits de l'Homme et renforcement des partenariats en faveur de leur soutien à long terme**

En 2010, le suivi de la situation des défenseurs et le renforcement de la coordination en faveur de leur soutien à long terme s'est principalement matérialisé par l'établissement et le maintien de contacts réguliers avec les bénéficiaires des financements et d'autres partenaires clés au niveau national, régional et international.

L'objectif du suivi étant d'évaluer l'impact des appuis et éventuellement d'assurer des perspectives de soutien à plus long terme aux défenseurs, deux activités ont été engagées au cours de l'année:

- 1. Une visite de terrain dans un pays au contexte particulièrement difficile.** Les objectifs de la visite étaient principalement de rencontrer les défenseurs, bénéficiaires des appuis de la FEMDH, et les principaux partenaires institutionnels afin de soulever les cas de ces derniers et d'envisager conjointement les possibilités d'appui à leur situation. La visite a également permis de rencontrer d'autres partenaires afin de faire le point sur leur situation et leurs projets en cours. Le rapport de la visite, y compris les recommandations sur les actions et le suivi à entreprendre, a été discuté lors de la réunion du Conseil d'administration en octobre et distribué à un certain nombre de partenaires travaillant sur le pays. En résultat, un suivi particulier de la situation de six défenseurs a pu être réalisé, en partenariat avec le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme, la Commission Internationale des Juristes et Amnesty International.
- 2. Plusieurs rencontres de suivi, notamment avec des défenseurs syriens, algériens et tunisiens, en France et au Maroc.** Des réunions de suivi avec des défenseurs en difficulté et/ou des bénéficiaires des appuis financiers de la FEMDH ont eu lieu avec des représentants de la FEMDH et éventuellement d'autres partenaires à Paris et à Casablanca à six reprises au cours de l'année 2010. Ces rencontres avaient non seulement pour objectif d'effectuer un suivi régulier de l'évolution de la situation des défenseurs dans ces pays au contexte particulièrement difficile mais également de faciliter la collaboration et la mise en place d'actions coordonnées avec d'autres partenaires régionaux et internationaux de la FEMDH afin de fournir une assistance complémentaire, autre que financière, aux défenseurs des droits de l'Homme. Les résultats de ces rencontres de suivi et de la coordination de l'action de plusieurs partenaires se sont révélés particulièrement encourageants ; et la FEMDH a ainsi pu envisager un suivi dans quatre cas.

En outre, la FEMDH a renforcé son adhésion et sa participation à des réseaux de fondations actifs en Europe, en Amérique du Nord et au Moyen-Orient afin de permettre un partage accru des expériences et le renforcement de la collaboration en faveur d'un soutien effectif et à plus long terme aux défenseurs des droits de l'Homme dans la région sud-méditerranéenne.

A ce titre, la FEMDH a renforcé sa collaboration avec des organisations et fondations soutenant les défenseurs des droits de l'Homme aux Etats-Unis dans le cadre de sa participation aux conférences semi-annuelles de l'International Human Rights Funders Group (IHRFG)<sup>5</sup> à San Francisco les 25-26 janvier 2010 et à New York les 13-14 juillet 2010. Dans le cadre de cette dernière rencontre, la FEMDH a notamment organisé, en partenariat avec le Fonds Mondial pour les Droits Humains (FMDH) et Urgent Action Fund for Women's Human Rights (UAF), une session afin d'informer et d'amorcer un dialogue avec les membres de l'IHRFG au sujet des mécanismes novateurs qui ont été mis en place pour venir en aide aux défenseurs des droits de

---

<sup>5</sup> Ce réseau de fondations internationales compte aujourd'hui plus de 650 membres représentant environ 275 organismes de subvention en faveur des droits humains à travers le monde.

l'Homme qui se trouvent dans des situations d'urgence. Les résultats de ces rencontres sont particulièrement positifs puisque la présentation et les recommandations réalisées à l'issue de cette session ont été accueillies très favorablement par les membres de l'IHRFG.

La première réunion d'un groupe de travail sur les défenseurs des droits de l'Homme devrait donc avoir lieu au cours de l'année 2011. Au-delà de devenir un forum de dialogue sur des questions relatives aux défenseurs des droits humains entre les membres de l'IHRFG, le groupe de travail devrait contribuer à promouvoir la collaboration, l'échange d'informations et le réseautage - y compris les échanges et l'apprentissage interactifs - sur les stratégies d'appuis aux défenseurs.

Enfin, la FEMDH a obtenu le statut de membre associé du Forum des Fondations Arabes (AFF – *Arab Foundation Forum*), plateforme de dialogue pour des fondations arabes récemment créée<sup>6</sup>, dont les objectifs principaux sont de renforcer la visibilité et le profil de la Fondation en tant que donateur euro-arabe, le réseautage mais également la sensibilisation aux questions liées aux droits humains. Enfin, la Fondation a continué de bénéficier du statut de membre associé de l'*European Foundation Center (EFC)*<sup>7</sup>, association internationale de fondations qui a notamment pour objectif de favoriser l'échange d'informations et la collaboration entre ces dernières en Europe et au-delà en 2010.

---

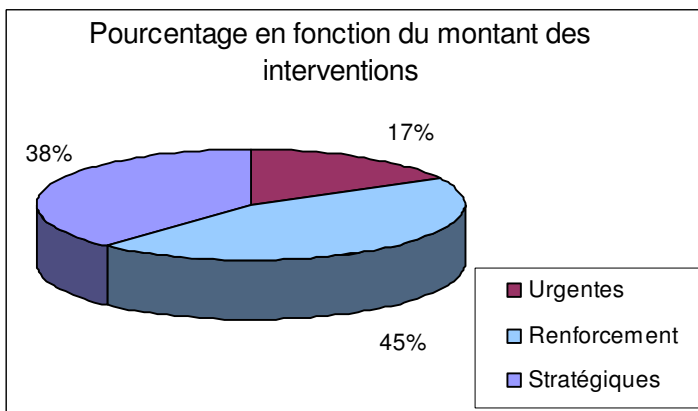
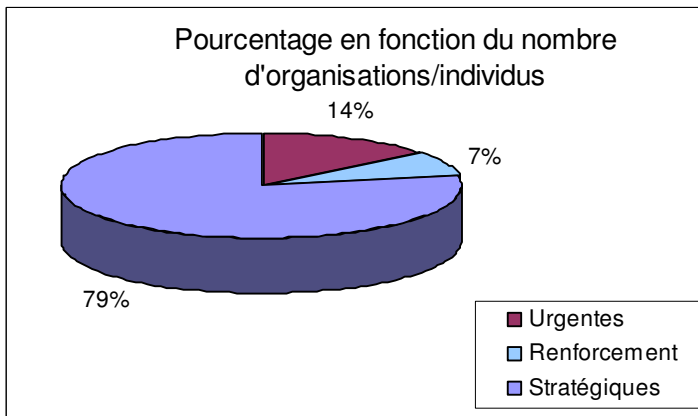
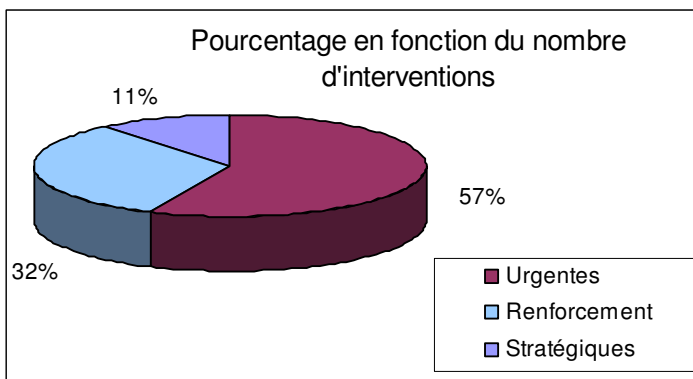
<sup>6</sup> Le Forum des fondations arabes est une association panarabe de fondations qui a pour objectif de renforcer le dialogue, le réseautage, l'apprentissage et la collaboration entre ses membres et avec des partenaires dans le but de renforcer les capacités de la philanthropie arabe à mettre en œuvre sa vision. Actuellement, le Forum constitue une plateforme de dialogue pour 16 fondations dans la région et au-delà.

<sup>7</sup> Association internationale de fondations et fonds d'entreprises dédiée à créer un environnement légal et fiscal favorable aux fondations, à documenter leur champ d'intervention, renforcer l'infrastructure du secteur et promouvoir la collaboration entre les fondations et divers autres acteurs en Europe et au-delà.

## 5. Bilan chiffré des interventions en 2010

Pour favoriser la lisibilité des interventions de la FEMDH en soutien aux défenseurs en 2010, les graphiques ci-dessous sont présentés en fonction du/des :

### 5.1. Types d'interventions

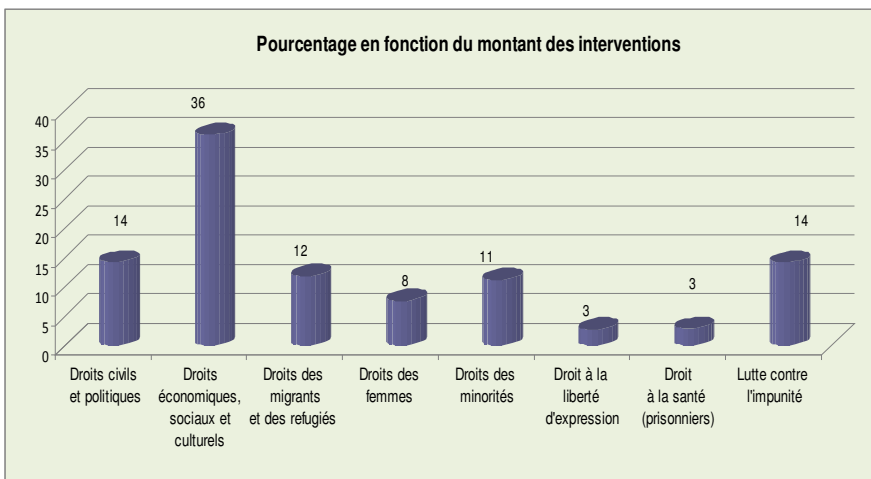
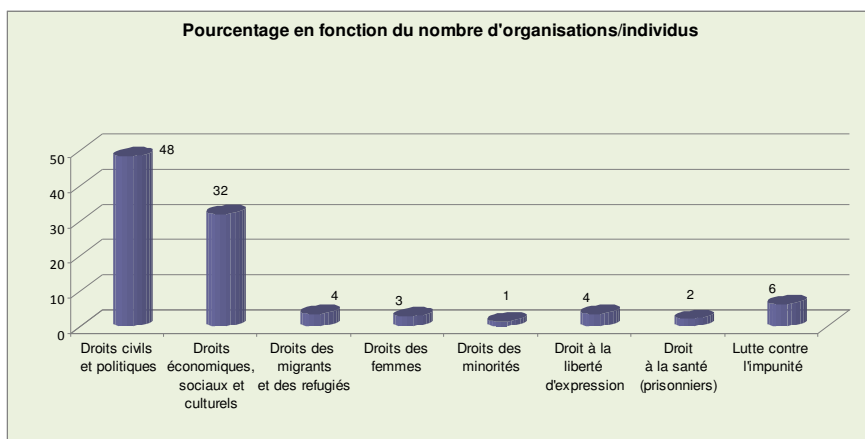
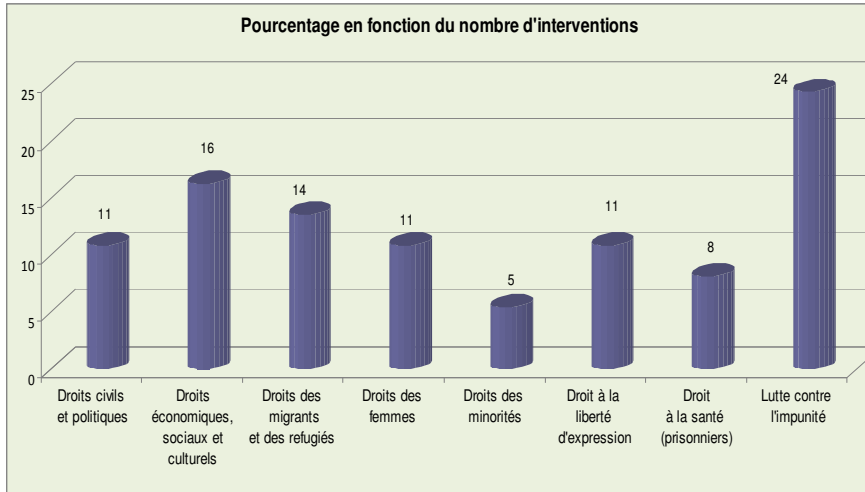


*Le pourcentage du nombre des interventions urgentes a augmenté par rapport à l'année passée en raison de la dégradation de la situation des droits humains - notamment en Syrie et en Tunisie - au cours de l'année 2010.*

*Les interventions stratégiques et en renforcement des capacités de la FEMDH, par essence d'un montant plus élevé, ont cependant pu bénéficier à un nombre plus important de défenseurs en raison notamment de la mise en place des deux fonds de solidarité en Syrie et en Tunisie. Ces interventions se sont révélées décisives au regard des événements exceptionnels du début de l'année 2011. Or, peu de bailleurs de fonds considèrent comme prioritaires la prise en charge des besoins élémentaires des défenseurs (frais de subsistance, matériel, dépenses de fonctionnement et de gestion des composantes autonomes de la société civile, etc.), qui sont pourtant essentiels à la poursuite de leurs actions.*

*Les appuis octroyés en 2010 s'élèvent en moyenne à EUR 3914 par défenseur. Cette donnée reflète l'importance donnée, non pas aux montants, mais à l'appui en lui-même : un appui a non seulement un impact matériel sur la situation du défenseur mais également et surtout sur son moral.*

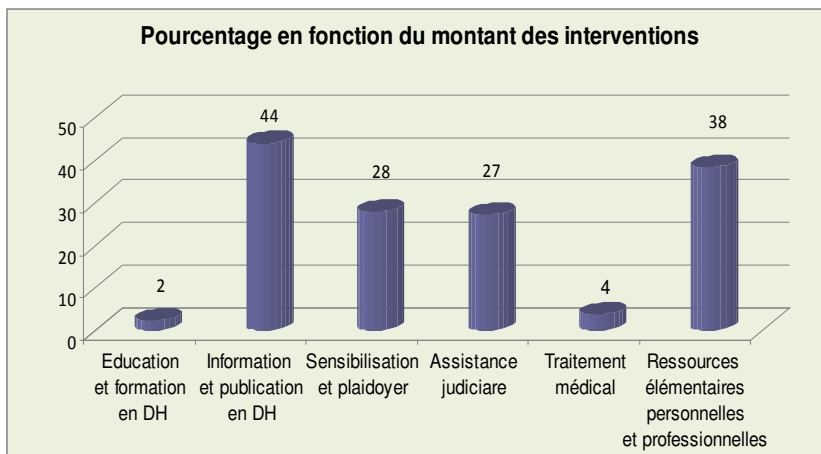
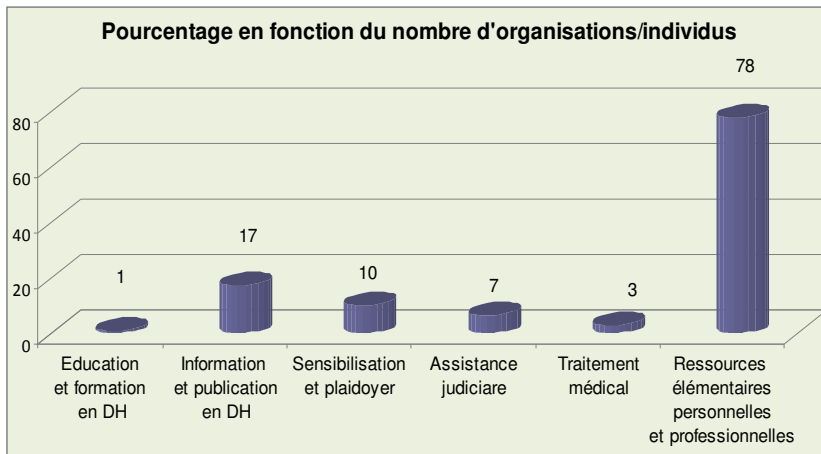
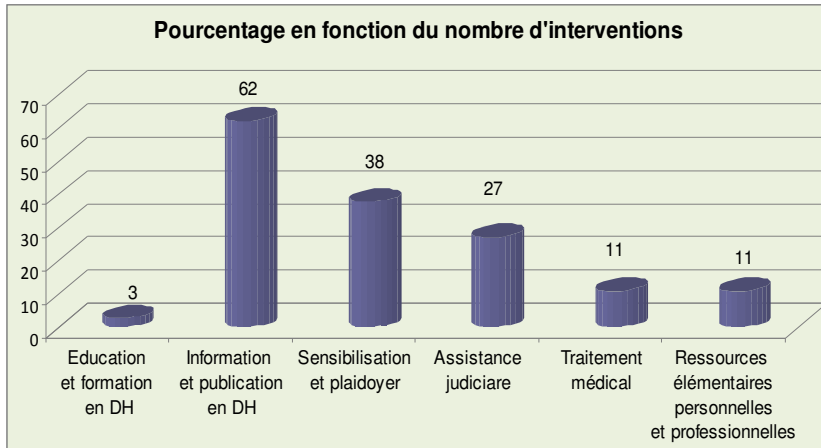
## 5.2. Thématiques des activités



*Dans le cadre de ses interventions en 2010, la FEMDH a porté une attention particulière à la lutte contre l'impunité et au renforcement de la protection des droits des groupes pouvant être reconnus comme étant particulièrement vulnérables (notamment les femmes, les prisonniers et anciens prisonniers, les minorités, les migrants et les réfugiés), sans pour autant donner une importance moindre à la promotion et à la protection de tous les droits humains (civils, politiques, économiques, sociaux et culturels) dans les pays de la région au contexte particulièrement difficile.*

*A noter une augmentation des interventions ayant pour objectif de promouvoir le droit à la liberté d'expression comparé aux années passées qui s'explique par le nombre important de journalistes et écrivains ayant été condamnés et emprisonnés arbitrairement au cours de l'année en raison de l'expression de leur opinion en faveur de la démocratisation et du respect des droits humains dans leurs pays.*

### 5.3. Activités des bénéficiaires<sup>8</sup>



Les activités engagées par les bénéficiaires des appuis financiers de la FEMDH sont très variées et seule une partie significative d'entre elles sont représentées dans les graphiques ci-contre et ci-dessous.

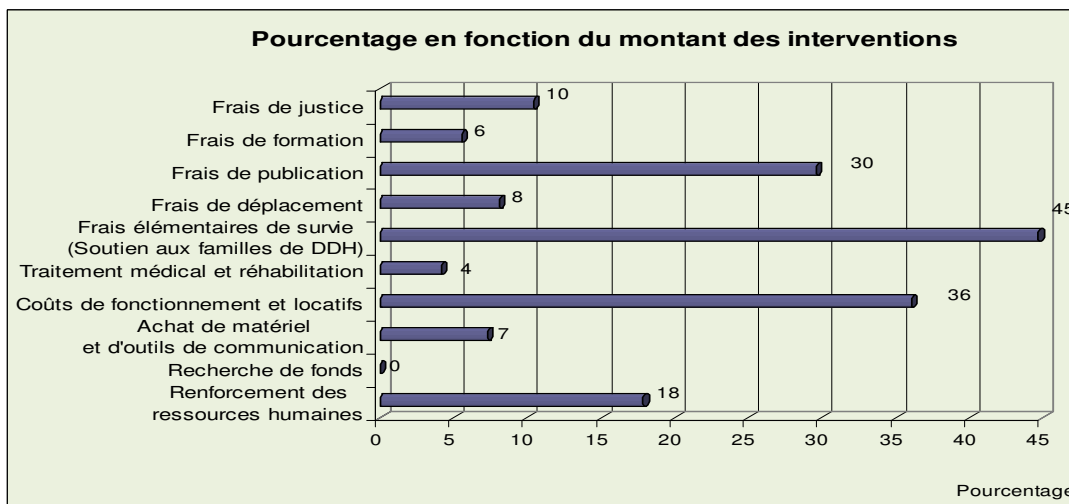
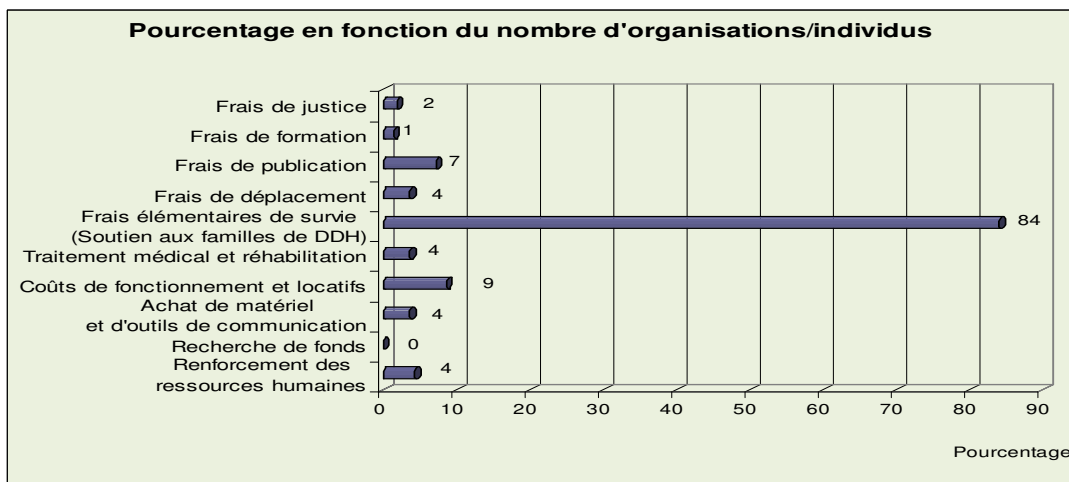
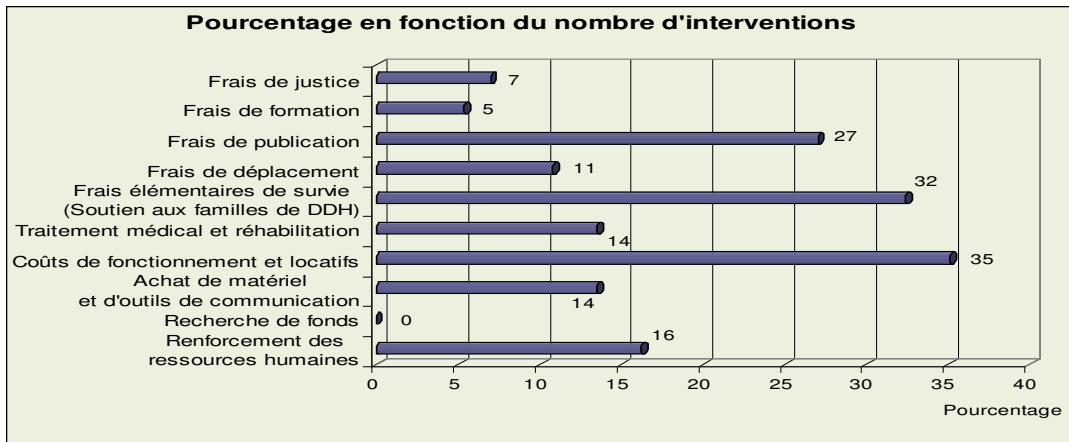
L'information et la publication, les activités de plaidoyer et l'assistance judiciaire aux victimes de violations représentent les principales activités engagées par les bénéficiaires des appuis de la FEMDH, que ce soit en fonction du nombre ou du volume de ces derniers.

Les ressources élémentaires personnelles et professionnelles constituent une large majorité des dépenses couvertes en fonction du nombre de ses bénéficiaires en raison du nombre important de défenseurs ayant pu bénéficier des appuis urgents et des fonds de solidarité mis en place par la FEMDH au cours de l'année 2010, à savoir plus de 110 défenseurs.

Enfin, pour leur permettre de renforcer leurs capacités et la visibilité de leurs activités sur le moyen et le long terme, la FEMDH a essentiellement pris en charge les dépenses liées au fonctionnement des composantes associatives autonomes, à savoir les coûts de fonctionnement et locatifs, les ressources humaines et matérielles ainsi que les frais de publication de rapports circonstanciés sur la situation des droits humains dans les pays de la région.

<sup>8</sup> Certaines interventions contribuent, dans leur essence, à la mise en œuvre de plusieurs activités à la fois par les bénéficiaires. Ces interventions ont donc été comptabilisées dans les différentes activités respectives, afin d'avoir une vue d'ensemble aussi adéquate et pertinente que possible. Cela signifie que le pourcentage total de l'ensemble des activités peut dépasser 100%.

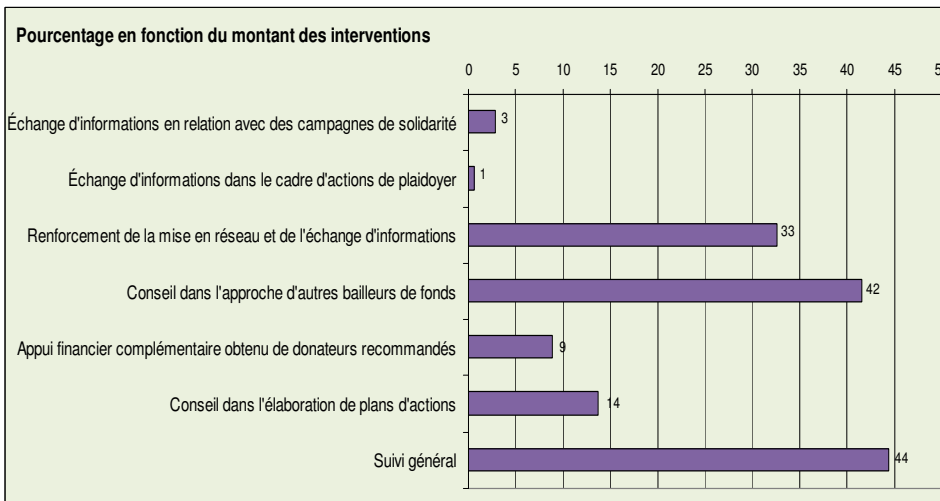
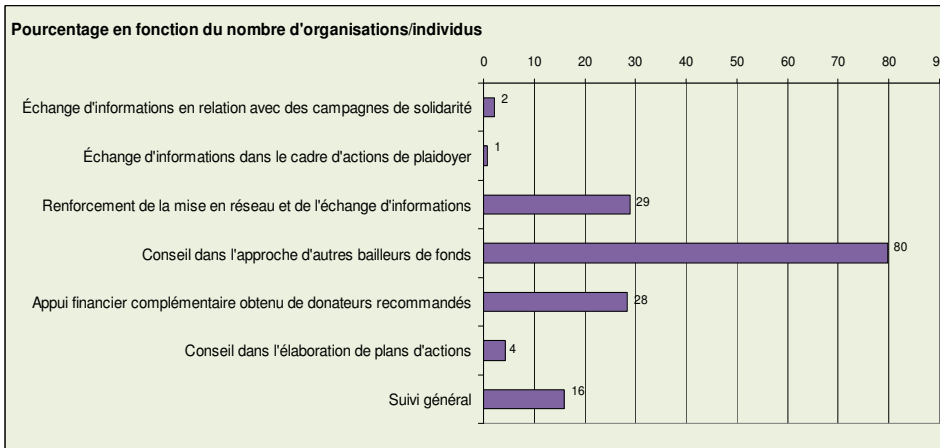
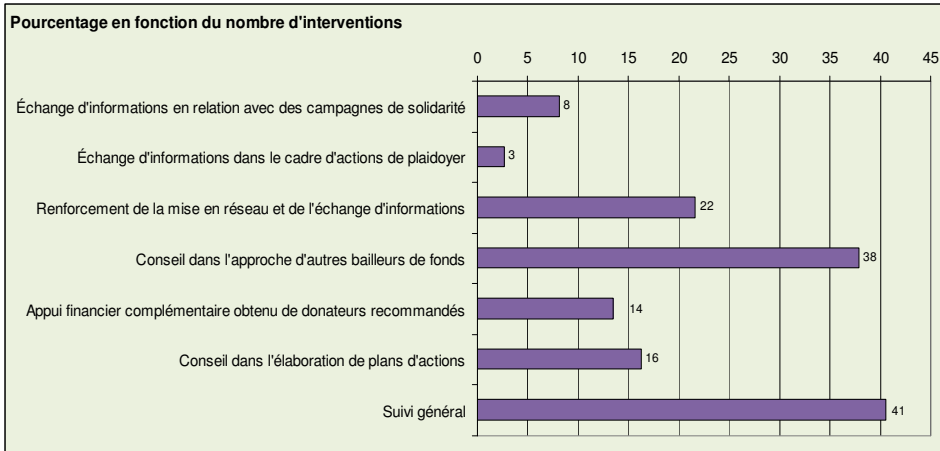
#### 5.4. Types de dépenses couvertes<sup>9</sup>



<sup>9</sup> Certaines interventions contribuent, dans leur essence, à rembourser plusieurs types de dépenses à la fois. Ces interventions ont donc été comptabilisées dans les différents types de dépenses, afin d'avoir une vue d'ensemble aussi adéquate et pertinente que possible. Cela signifie que le pourcentage total de l'ensemble des dépenses couvertes peut dépasser 100%.



### 5.5. Type de suivi entrepris<sup>10</sup>



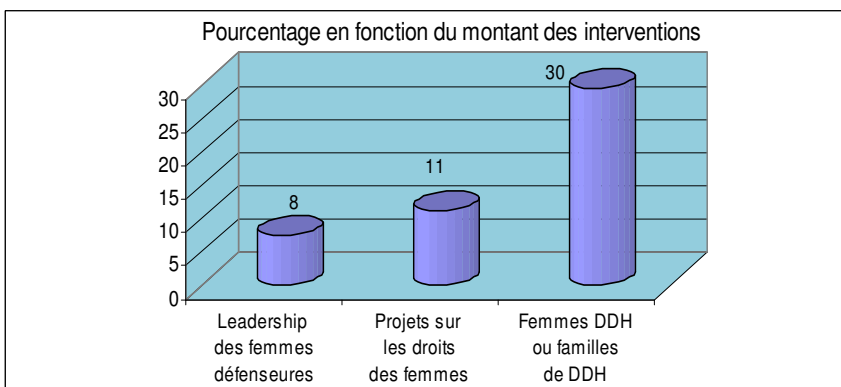
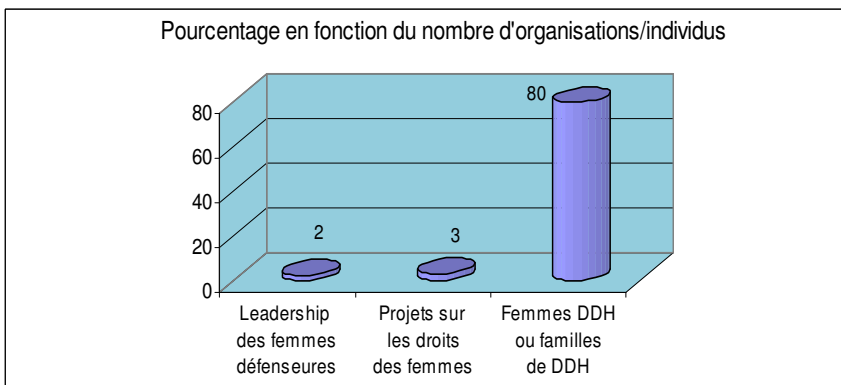
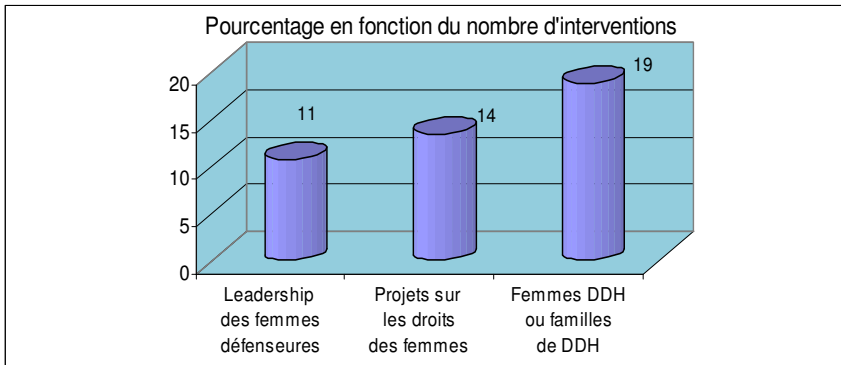
*Un des objectifs principaux des interventions de la FEMDH étant d'assurer une perspective de soutien à moyen et à long terme des défenseurs dans la région, la FEMDH a engagé un suivi actif et de proximité avec les bénéficiaires de ses appuis.*

*Ce suivi s'est essentiellement matérialisé par des conseils en terme d'approche d'autres bailleurs de fonds (méthodologie de projet et contacts de donateurs potentiels), des conseils en terme d'échange et de partenariats potentiels avec des acteurs clés au niveau national, régional et international et dans l'élaboration de plan d'action et de stratégie concertée pour assurer un soutien complémentaire, autre que purement financier, au renforcement de l'action des défenseurs sur le long terme.*

*28% des défenseurs bénéficiaires de ce suivi ont ainsi pu sécuriser des appuis financiers d'autres bailleurs de fonds, recommandés par la FEMDH.*

<sup>10</sup> Plusieurs types de suivi à la fois ont pu être engagés dans le cadre des interventions de la FEMDH. Ces interventions ont donc été comptabilisées dans les différents types de suivi, afin d'avoir une vue d'ensemble aussi adéquate et pertinente que possible. Cela signifie que le pourcentage total de l'ensemble des types de suivi peut dépasser 100%.

## 5.6. Genre<sup>11</sup>



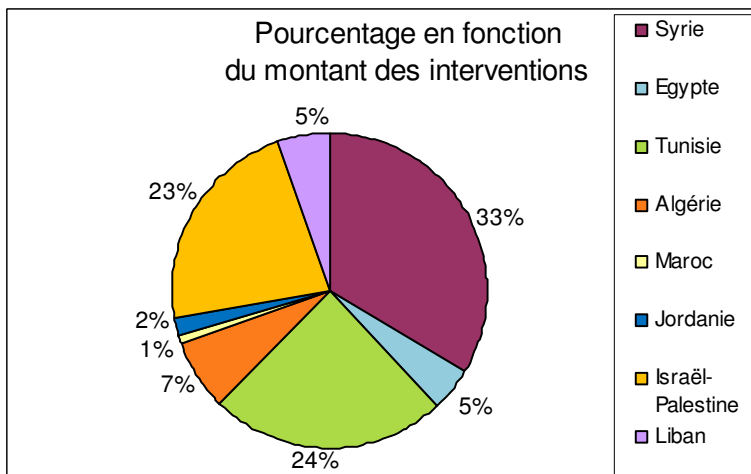
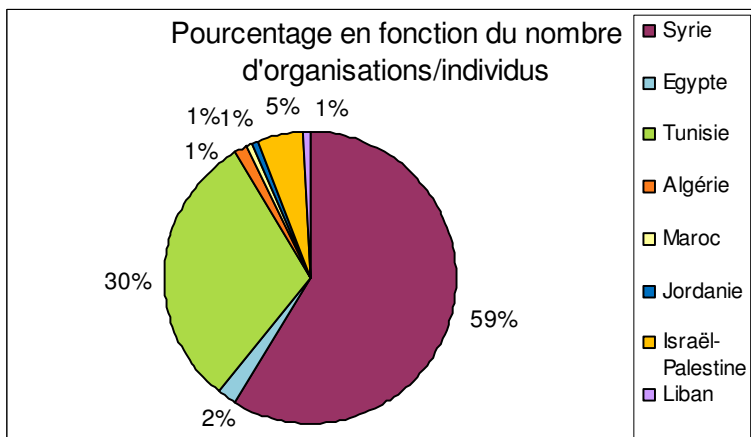
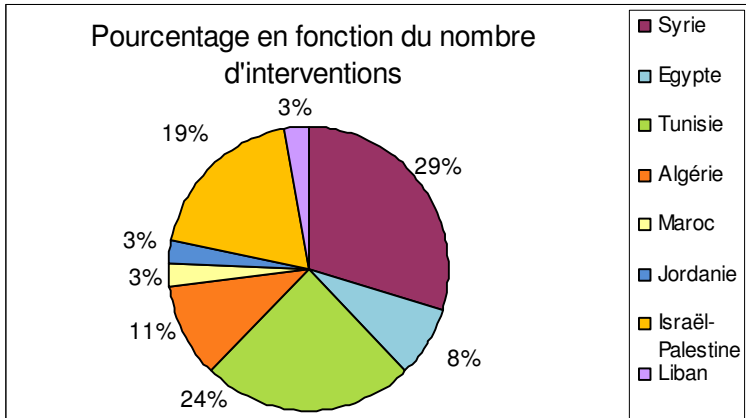
*La question du genre fait partie intégrante de la stratégie d'intervention de la FEMDH.*

*La situation et le rôle spécifique des femmes dans la défense des droits humains exigeant une attention particulière ; la FEMDH accorde une importance certaine aux projets ayant pour objectif spécifique de traiter des questions liées au genre et au renforcement de la participation et du leadership des femmes défenseuses. Le pourcentage des interventions tenant compte de la question du genre reste ainsi constant par rapport aux années précédentes et représente environ 20% des interventions annuelles*

*L'augmentation visible des appuis octroyés aux familles de défenseurs, majoritairement composées de femmes et d'enfants, vis-à-vis de l'année 2009 s'explique principalement par le renouvellement des fonds de solidarité en Syrie et en Tunisie au cours de l'année 2010.*

<sup>11</sup> Plusieurs interventions ont pu avoir pour objectif de renforcer à la fois le leadership des femmes défenseuses et de mettre en œuvre un projet sur les droits des femmes. Dans ce cas, ces interventions ont été comptabilisées dans les deux différentes catégories de pourcentage liées à la question du genre afin d'avoir un vue d'ensemble aussi adéquate et pertinente que possible.

## 5.7. Pays



*Au vu des grandes tendances politiques nationales et internationales, l'année 2010 met, à nouveau, en évidence l'existence de besoins importants exprimés par les défenseurs exerçant leurs activités en Syrie et en Tunisie.*

*Les défenseurs de ces pays sont soumis à des pressions et à une répression constante, ce qui justifie qu'ils aient été les principaux bénéficiaires des appuis de la FEMDH en 2010. Par ailleurs, les composantes associatives autonomes n'obtiennent pas - ou difficilement - la possibilité d'enregistrer légalement leurs activités et n'ont donc qu'un accès limité aux subventions nationales ou internationales. Ainsi, elles ne disposent que d'un niveau de fonctionnement et de perspectives limitées de poursuite de leurs activités. La Fondation a donc continué d'en faire des pays prioritaires de son intervention en 2010.*

*Enfin, l'augmentation des appuis apportés aux défenseurs palestiniens et israéliens ces deux dernières années s'explique principalement par la dégradation du contexte et de la situation relative aux droits humains, les organisations de défense des droits des palestiniens devenant la cible de mesures législatives arbitraires et répressives.*

## 6. Questions organisationnelles

### 6.1. Evaluation externe

Au cours de l'année 2010, la Commission européenne a mené une évaluation de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH) en soutien aux défenseurs des droits de l'Homme. L'objectif global de cette étude était de mesurer la *qualité des actions* financées au titre de l'IEDDH en faveur des défenseurs d'octobre 2008 à février 2010, et de formuler des recommandations sur les *moyens à prendre pour améliorer ces soutiens* de façon à répondre plus efficacement aux besoins de protection des défenseurs dans les pays tiers et à soutenir leur situation et consolider leurs capacités<sup>12</sup>.

Les résultats de cette évaluation se sont avérés particulièrement positifs pour la Fondation - entre autres - comme le mentionne le rapport final de l'évaluation: « *La pertinence stratégique de ce projet (Action menée par la FEMDH) pour l'UE et sa pertinence concrète pour les défenseurs et les OSC [organisations de la société civile] ne font aucun doute. La majorité des activités et des financements sont axés directement sur la protection et le soutien des défenseurs (...), et les dossiers font l'objet d'un suivi qualitatif rigoureux, de sorte que le Projet compte parmi les plus efficaces et les mieux ciblés de tous ceux qui sont réalisés dans le cadre du programme « défenseurs des droits de l'Homme » de l'IEDDH actuellement* ».

Concernant la recommandation visant à développer davantage les services de mentorat et le soutien administratif au sein de la FEMDH, plusieurs décisions et actions concrètes ont été entreprises par la FEMDH au cours de l'année 2010 et un avenant au contrat de subvention a été conclu avec la Commission européenne en mars.

### 6.2. Partenariats financiers

Au cours de l'année 2010, la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme a bénéficié de la confiance et des généreuses contributions de l'Agence de développement et de coopération suédoise (SIDA), de la Commission européenne dans le cadre de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH), de l'Agence de développement international danoise (DANIDA), de la Fondation Open Society Institute (OSI) et du Sigrid Rausing Trust (SRT) ainsi que d'autres fonds privés danois.

La Fondation a par ailleurs cherché à diversifier ses sources de financements afin de lui permettre d'assurer des perspectives de poursuite et de développement de ses activités au regard du développement du contexte régional. Elle a ainsi organisé plusieurs rencontres avec des représentants du Quai d'Orsay au cours de l'année 2010.

### 6.3. Information et communication

En 2010, la FEMDH a maintenu une politique de confidentialité concernant la plupart des informations relatives aux bénéficiaires des appuis. Cette politique a été instituée et maintenue à la lumière des risques sérieux pouvant peser sur les activités et les personnes candidates au financement, les bénéficiaires d'appuis, ou d'autres défenseurs des droits de l'Homme dans la région. La FEMDH assure cependant la transparence de ses activités en informant de manière exhaustive ses principaux bailleurs de fonds de ses interventions et activités en soutien aux organisations, groupes et défenseurs des droits dans la région.

---

<sup>12</sup> Au même titre qu'onze autres bénéficiaires, la FEMDH bénéficie d'un appui de l'Union européenne dans le cadre de l'IEDDH pour un projet de soutien et de renforcement des capacités des défenseurs dans la région euro-méditerranéenne, pour la période 2009-2011.

La Fondation a également régulièrement mis à jour et enrichi son site internet définissant clairement les modalités de soumission des demandes de financement urgentes et ordinaires ainsi que les dates limites de soumission des candidatures dans les trois langues de travail de la Fondation (anglais, arabe et français) de façon à rendre accessibles à tous ces données et documents de base : <http://www.emhrf.org/>.

Enfin, la FEMDH a développé un forum sécurisé afin d'assurer la sécurité et la sûreté des communications et des consultations entre le Secrétariat et le Conseil d'administration de la FEMDH et un accès sécurisé aux archives, pouvant être éventuellement étendu à d'autres partenaires agissant dans des pays au contexte difficile à l'avenir.

#### **6.4. Analyse des risques et durabilité**

Les principaux risques liés à l'octroi d'une assistance financière aux défenseurs des droits de l'Homme dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée identifiés par la FEMDH sont les suivants :

- ***Le risque de l'accroissement de la répression pesant sur les bénéficiaires des financements de la FEMDH.*** Les appuis de la FEMDH n'ont à ce jour pas entraîné de répression physique, juridique ou psychologique à l'encontre des défenseurs en raison du strict principe de confidentialité mis en œuvre dans l'examen des candidatures, dans la mise en place des appuis et des modalités de transfert des financements. Des règles de confidentialité s'appliquent à l'ensemble des documents rendus publics. Ces derniers ne comportent ni noms ni montant<sup>13</sup>. Les communications sont par ailleurs sécurisées par le biais de moyens de communication cryptés. La FEMDH informe cependant ses principaux donateurs de l'ensemble de ses activités en respectant avec la plus extrême vigilance le principe de transparence.
- ***Le risque lié au blocage ou à l'interception du financement par une autre source que le défenseur bénéficiaire.*** Les résultats jusqu'à présent se sont révélés relativement satisfaisants, à l'exception des fonds, destinés à soutenir le dispositif d'apprentissage et de documentation de l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD), dans le cadre de l'Université féministe Ilhem Marzouki, qui ont été arbitrairement interceptés sur le compte bancaire de l'association en début d'année 2010. La FEMDH a, dans ce contexte, soulevé cette question auprès de plusieurs interlocuteurs, dont le Parlement européen et la Commission européenne dès le début de l'année. Le Conseil d'administration et le Secrétariat ont par ailleurs sollicité l'appui de la banque de la FEMDH au Danemark et une issue favorable a- en partie - été trouvée au mois de janvier 2011. La vigilance, sur ce plan, reste constante et des mesures de précaution sont prises et un certain nombre d'informations est collecté avant, pendant et après, auprès du défenseur.
- ***Le risque de retombées involontairement déstabilisatrices au sein de la société civile (aggravation des rivalités, désinformation), et les conséquences d'une utilisation inadéquate des appuis accordés ou des dérives frauduleuses (détournement, corruption).*** Les risques ont pu, jusqu'ici être évités mais la vigilance, sur ce plan, est constante. Le volume des sommes allouées dans le cadre du projet limite par ailleurs sérieusement les risques de dérapage. Une stricte évaluation en amont de la décision et l'engagement moral du bénéficiaire sont de nature à limiter ces risques. Plusieurs obligations en termes de rendu des comptes incombent aux destinataires et un suivi régulier des bénéficiaires est entrepris par la FEMDH. Cette dernière se réserve par ailleurs le droit de demander le remboursement dès lors que l'objet du contrat n'a pas été respecté.

---

<sup>13</sup> A l'exception d'un cas exceptionnel, mentionné ci-dessous, où la publication s'est révélée nécessaire afin de soulever la question au niveau des Etats.

La durabilité de l'action de la FEMDH se fonde sur les éléments suivants :

- L'accès à des interventions souples, rapides et localisées est nécessaire et renforce sensiblement la capacité des défenseurs des droits de l'Homme à travailler dans la région.
- Par la composition de son Conseil d'administration qui regroupe des responsables de plusieurs organisations internationales (FIDH, ICTJ) et régionales (REMDH, CIHRS) et d'experts reconnus de la région, la FEMDH a un accès direct aux ONG et défenseurs de la région, ce qui lui permet de bénéficier d'une source de connaissance unique et hautement qualifiée pour obtenir rapidement des informations fiables et détaillées nécessaires à ses activités, améliorant ainsi la qualité et le ciblage de ses interventions.
- La FEMDH reste à l'écoute de ses partenaires et de la société civile de manière constante dans le cadre de ses activités de suivi et de ses visites régulières dans la région, lui permettant ainsi de réagir à l'évolution du contexte local et régional et de répondre aux besoins exprimés.
- La FEMDH se concentre sur une région déterminée et limitée, ce qui lui permet de développer une image spécifique et fait d'elle un intervenant privilégié dans son domaine d'action.
- La FEMDH encourage la participation et la mobilisation si nécessaire d'autres institutions nationales, régionales et internationales en vue d'apporter un soutien politique et institutionnel à long terme aux défenseurs.
- La FEMDH prend des risques rigoureusement calculés, en accordant un financement modeste à des défenseurs en danger, des petites organisations naissantes et à des activités novatrices.
- La FEMDH, de par sa proximité avec les acteurs et organisations de la société civile, est en mesure d'offrir des conseils et de jouer un rôle d'intermédiaire entre les défenseurs et les donateurs internationaux dans les cas où une demande est manifestement susceptible d'être soutenue par un autre organisme.
- La FEMDH cherche activement à diversifier et sécuriser des financements pour la poursuite de ses activités de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme dans la région.
- 'Last but not least', la FEMDH fait du droit et de la liberté d'association un élément focal de sa stratégie d'intervention.

### **6.5. Gouvernance interne**

Le Conseil d'administration est resté inchangé au cours de l'année 2010. Il est composé de neuf membres qui exercent leurs fonctions de manière bénévole.

Au cours de l'année 2010, le Secrétariat de la Fondation était composé des membres du personnel suivant:

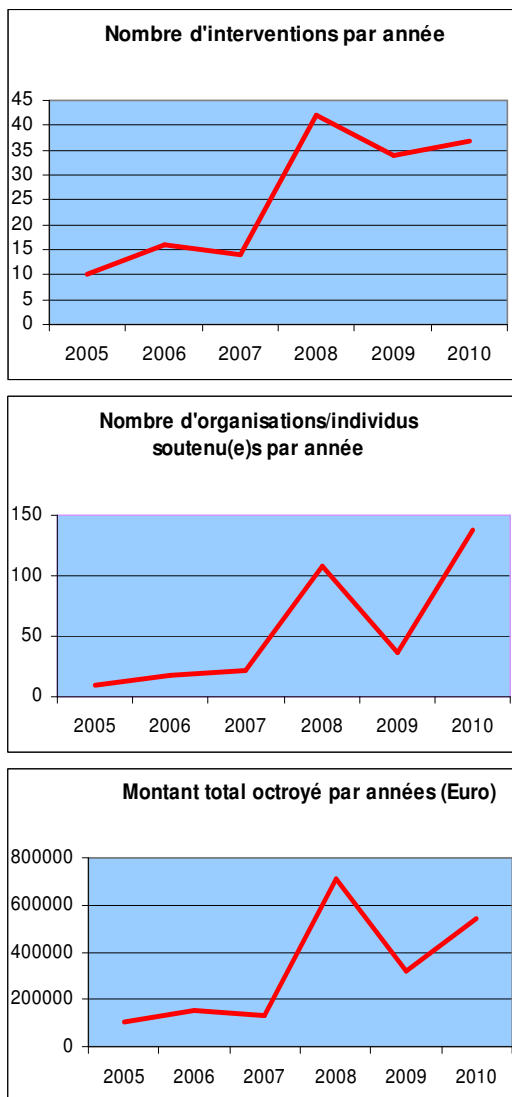
- Anne-Sophie Schaeffer (diplômée en droit international public), employée à plein temps en tant que responsable des programmes à Copenhague ;
- Katrine Høybye Frederiksen (diplômée en langues étrangères), employée à temps partiel à compter du mois d'avril 2010 en tant que secrétaire administrative à Copenhague ;
- Roger Jalkh (diplômé en communication), employé à plein temps en tant qu'assistant de projet à Copenhague à compter du mois de juillet 2010.
- Chrysoula Galanaki et Nadine Morgan ont été employées en tant que stagiaires à Copenhague au cours de l'année 2010, toutes deux pour une durée de six mois.

La Fondation a par ailleurs bénéficié de services comptables et informatiques à temps partiel. L'audit de la Fondation a été confié au cabinet *Deloitte*, Copenhague.

## Annexe 1 : Bilan des interventions de la FEMDH 2005-2010

Au cours de ces six dernières années, la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme a alloué 170 appuis ayant pour objectif de soutenir 300 défenseurs individuels ou composantes associatives autonomes dans la région sud-méditerranéenne. Le montant total des appuis octroyés s'élève à presque 2 millions d'Euros<sup>14</sup>.

La progression des interventions de la FEMDH est reflétée dans les graphiques ci-dessous :



*Les graphiques présentent une évolution importante des interventions de la Fondation depuis 2008, augmentation qui se justifie essentiellement par la dégradation de la situation des droits humains dans la région, notamment dans les pays prioritaires d'intervention de la FEMDH.*

*Cette évolution se justifie également en raison du profil spécifique que la Fondation a développé au cours de ces six dernières années qui fait d'elle aujourd'hui un intervenant privilégié et reconnu des défenseurs agissant dans cette région déterminée.*

*A noter une diminution des interventions, notamment en termes de volume et de nombre de bénéficiaires en 2009 qui s'explique essentiellement par le fait que plusieurs appuis ont été octroyés en fin d'année 2008 et étaient donc toujours en cours d'utilisation au cours de l'année 2009. La plupart de ces appuis ont été renouvelés au cours de l'année 2010.*

*Au regard de la transition engagée par certains pays de la région et des situations critiques pour les défenseurs dans d'autres pays – tels que la Libye et la Syrie, la Fondation envisage augmenter le nombre de ses interventions à l'avenir afin de répondre aux besoins exprimés par les défenseurs.*

<sup>14</sup> Sur un total de plus de 800 demandes d'information et de candidatures reçues au cours de la période 2005-2010 ; soit 20% des demandes ont obtenu un appui financier de la part de la FEMDH. A noter que les membres du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) ne représentent que 22% des bénéficiaires finaux des appuis de la FEMDH car ils bénéficient en principe de capacités plus importantes en matière de réseautage et de recherche de fonds.

## **1. Bilan narratif des interventions**

Le soutien apporté par la Fondation aux défenseurs de la région sud-méditerranéenne peut se caractériser par les quatre grandes catégories d'intervention suivantes.

### **a) Appuis financiers urgents aux défenseurs et associations en difficulté, voire en danger**

43% des interventions de la Fondation a consisté à apporter des appuis financiers à court terme de manière rapide, concrète et discrète à 93 défenseurs des droits de l'Homme afin de leur permettre de surmonter des épreuves difficiles et/ou de renforcer la visibilité de leur action et les perspectives de poursuite de leurs activités à un moment décisif.

1. La FEMDH a notamment soutenu les défenseurs et leurs familles en butte à un harcèlement psychologique et à des procédures judiciaires arbitraires afin de leur permettre de surmonter ces épreuves ;
2. La FEMDH a apporté son soutien à des défenseurs dont la vie était menacée en raison de sérieux problèmes de santé afin de leur permettre d'obtenir des traitements médicaux et pharmaceutiques adaptés dans leurs pays ou à l'étranger. Ces appuis ont été apportés en considération des sérieuses violations de leurs droits et/ou de leur impossibilité de prise en charge de ces frais en raison de leur engagement constant en faveur de la défense des droits humains ;
3. La FEMDH a apporté son soutien à des associations de défenseurs pris pour cible par les autorités (refus ou suspension de reconnaissance légale, gel des comptes, etc.) ou faisant face à des situations de blocages financiers et administratifs soudains et imprévisibles pour leur permettre de repenser leurs stratégies le temps nécessaire à l'obtention d'un statut stabilisé ;
4. Enfin, la FEMDH a apporté son soutien à des projets dont le succès dépend essentiellement du facteur temps afin d'accroître la visibilité et les perspectives de poursuite de leurs activités. Ces appuis ont été apportés en considération de leurs difficultés d'obtenir des fonds auprès d'autres donateurs dans des conditions adéquates de délais et de sécurité.

### **b) Appuis financiers stratégiques en soutien aux défenseurs, prisonniers et anciens prisonniers d'opinion, en Syrie et en Tunisie**

La mise en place de deux fonds de solidarité dès 2008 - renouvelés en 2010 - représente 4% de l'ensemble des interventions de la FEMDH. Cependant, ces appuis ont eu pour objectif de soutenir plus d'une centaine de défenseurs des droits de l'Homme et leurs familles en Syrie et en Tunisie, et ainsi de prévenir une grave détérioration de leur situation.

La mise en place de ces deux fonds de solidarité a en effet permis la survie de ces défenseurs des droits de l'Homme qui, en raison de leurs activités en matière de défense des droits humains et de promotion de réformes démocratiques dans leurs pays, ont fait face à des mesures arbitraires d'emprisonnement ou à des licenciements abusifs, ne leur permettant pas de subvenir aux besoins élémentaires de leurs familles. Ces appuis ont donc largement influé tant sur les aptitudes physiques que morales de ces défenseurs et de leurs familles, à poursuivre leurs actions sur le long terme.



**c) Appuis financiers relais de renforcement des capacités des défenseurs à mettre en place des programmes dont les thématiques sont sensibles au regard du contexte régional**

Les interventions relais de renforcement des capacités ont représenté la majorité des interventions de la FEMDH (à savoir 53%) au cours de la période 2005-2010, touchant 91 groupes et associations de défense des droits de l'Homme dans la région.

La FEMDH a notamment soutenu le renforcement de:

- L'assistance juridique et de la représentation des victimes de violations des droits humains dans la région.
- La surveillance des violations des droits humains par le biais de publications de rapports circonstanciés.
- Des efforts en matière de plaidoyer pour le respect des droits humains devant les instances nationales, régionales et internationales.
- La formation des jeunes acteurs associatifs aux instruments et mécanismes de protection des droits humains applicables, à la mise en place d'outils de communication et à la gestion de projets.

Pour ce faire, la FEMDH a notamment pris en charge les frais locatifs et de fonctionnement, les frais juridiques, les frais de déplacements et de traduction liés à la publication de rapports ainsi que les frais liés à l'embauche et à la formation du personnel nécessaire à la gestion effective des projets en matière de promotion et de défense des droits humains (conseiller juridique, responsable du développement, responsable de projets, comptable, etc.).

Dans le cadre de l'examen des propositions soumises à l'attention du Conseil d'administration, une attention particulière a été portée aux groupes pouvant être reconnus comme particulièrement vulnérables et aux thématiques d'intervention suivantes :

- Protection des droits civils et politiques
- Protection des droits économiques, sociaux et culturels
- Protection des droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile
- Protection des droits des femmes et renforcement de leur participation citoyenne
- Protection des droits des minorités
- Lutte contre l'homophobie et la défense des droits des LGBTQ
- Lutte contre l'impunité

**d) Appuis non-financiers de suivi de la situation des défenseurs afin de leur permettre de développer des perspectives de poursuite de leurs activités sur le long terme**

Un des objectifs principaux de l'intervention de la FEMDH étant par ailleurs d'assurer une perspective de soutien à moyen et à long terme des défenseurs dans la région, cette dernière a joué un rôle de conseil auprès de la majorité de ses bénéficiaires et favorisé l'action concertée avec plusieurs partenaires régionaux et internationaux pour assurer un soutien effectif à la situation de plusieurs d'entre eux et de leurs familles.

Les actions de la Fondation en suivi de la situation des défenseurs ont été essentiellement caractérisées par :

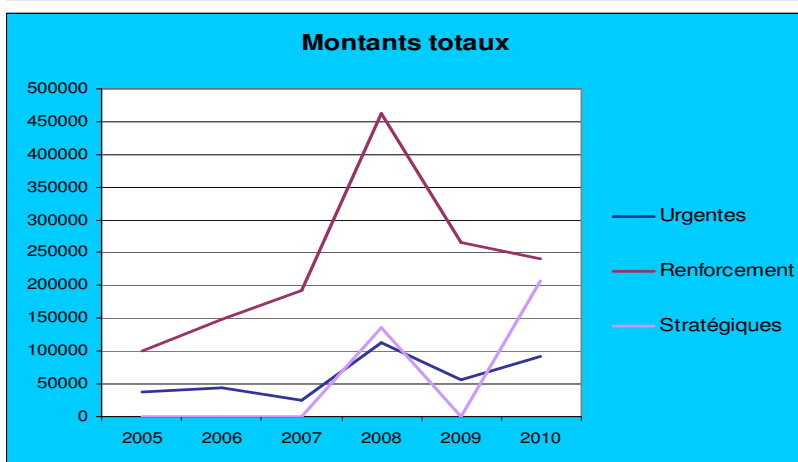
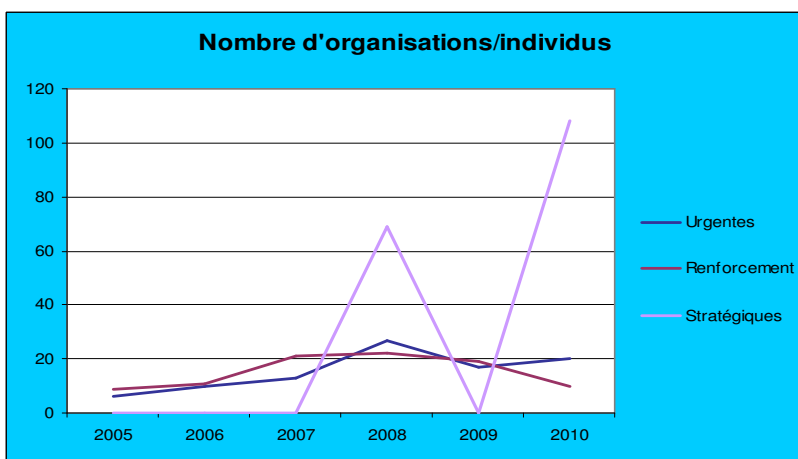
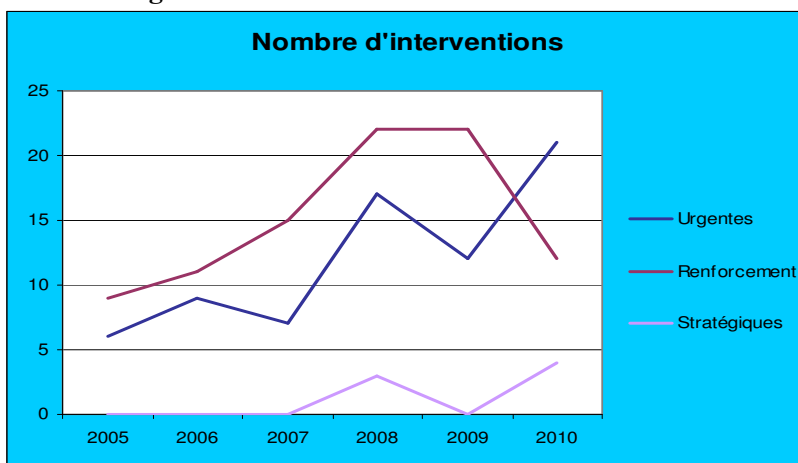
- La facilitation de la prise en charge de frais complémentaires liés aux besoins exprimés par les défenseurs par d'autres institutions ou fondations nationales, régionales ou internationales dont le mandat est complémentaire de celui de la Fondation.

- La coordination de son action avec plusieurs organisations régionales et internationales dans le cadre de leurs interventions de solidarité.
- Un rôle de conseil pour entreprendre les démarches nécessaires en matière de méthodologie de projet et de recherche de financements extérieurs. A ce titre, la Fondation a, dans de nombreux cas, communiqué une liste de donateurs potentiels et aidé dans la présentation de demandes de financement. La Fondation a, par ailleurs, encouragé l'élaboration de stratégies d'interventions adossées à un plan d'action en matière de recherche de financement.
- L'encouragement de la prise de contacts de plusieurs groupes et organisations avec d'autres institutions nationales portant des projets similaires dans le pays ou dans d'autres pays de la région, voire avec des réseaux actifs au niveau national, régional et international. De tels contacts ont pour objectif de leur permettre d'échanger des informations sur leurs expériences, d'envisager des synergies et des actions coordonnées et ainsi de bénéficier d'un soutien, autre que financier, favorisant la résonance et la durabilité de leur action.

## 2. Bilan chiffré des interventions

Pour favoriser la lisibilité des interventions de la FEMDH pendant la période 2005-2010, les graphiques ci-dessous sont présentés en fonction du/des :

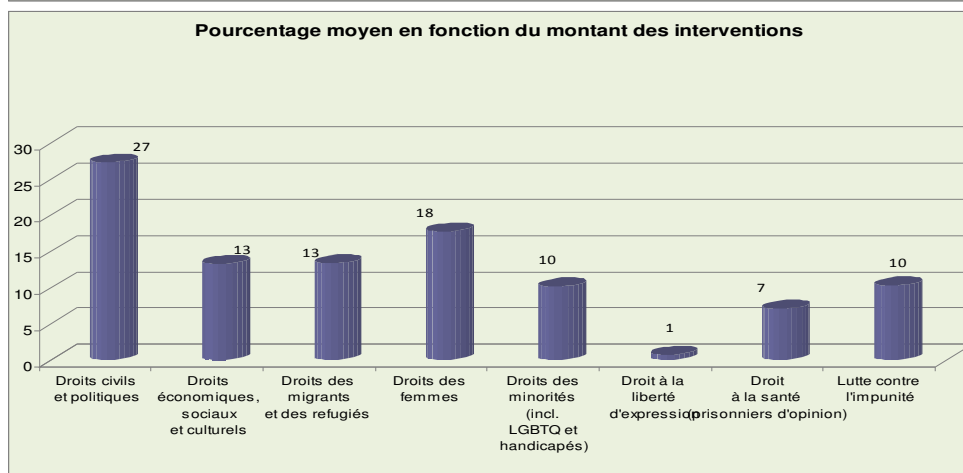
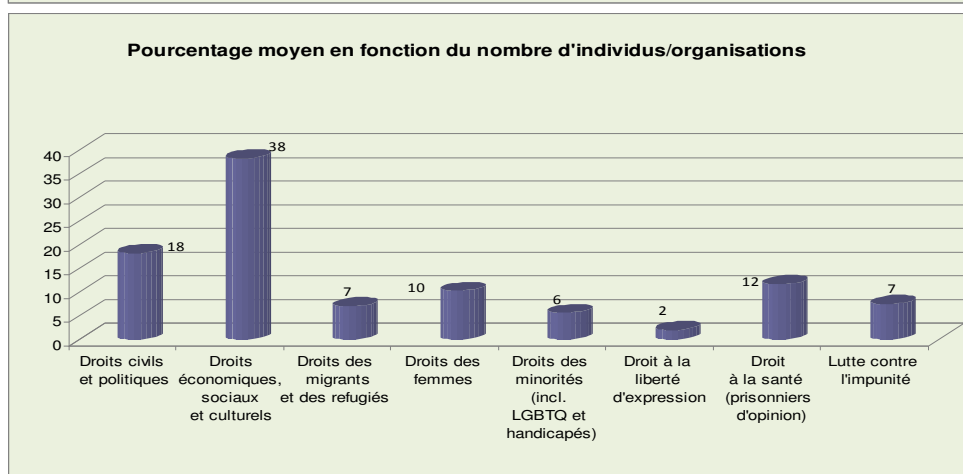
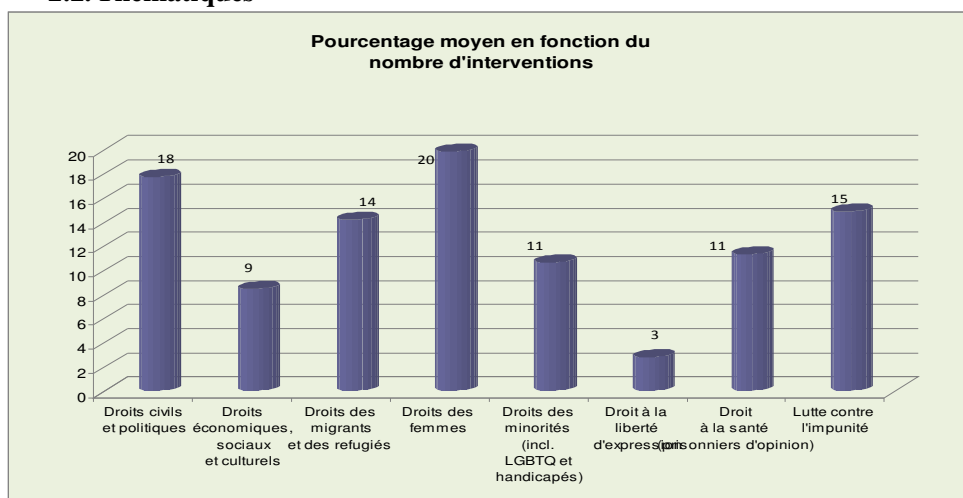
### 2.1. Catégories d'interventions



Les graphiques reflètent l'importance accordée par la FEMDH aux interventions relais de renforcement des capacités des composantes associatives autonomes. La plupart des défenseurs, agissant bien souvent de manière bénévole, bénéficient pour certains d'entre eux d'appuis ponctuels à leurs projets mais les sollicitations parvenues à la FEMDH indiquent un manque crucial de ressources pour leur permettre de professionnaliser et de pérenniser les composantes associatives au sein desquelles ils agissent afin de renforcer la visibilité et les perspectives de poursuite de leurs actions.

L'importante évolution du nombre d'intervention et de défenseurs soutenus dans l'urgence et par le biais des deux fonds de solidarité se justifie principalement par la répression constante et croissante exercée à l'encontre des mouvements appelant à la mise en place de réformes démocratiques qui respectent les droits des citoyens, assure les libertés d'expression et d'association, et mette fin aux discriminations, dans des pays comme la Syrie et la Tunisie. Il n'en demeure pas moins que les montants des appuis apportés dans le cadre de ces interventions sont de plus faible envergure. Des petits montants rapidement disponibles sont cependant essentiels et peuvent considérablement influencer sur les aptitudes tant physiques que morales du défenseur à poursuivre son action.

## 2.2. Thématiques<sup>15</sup>



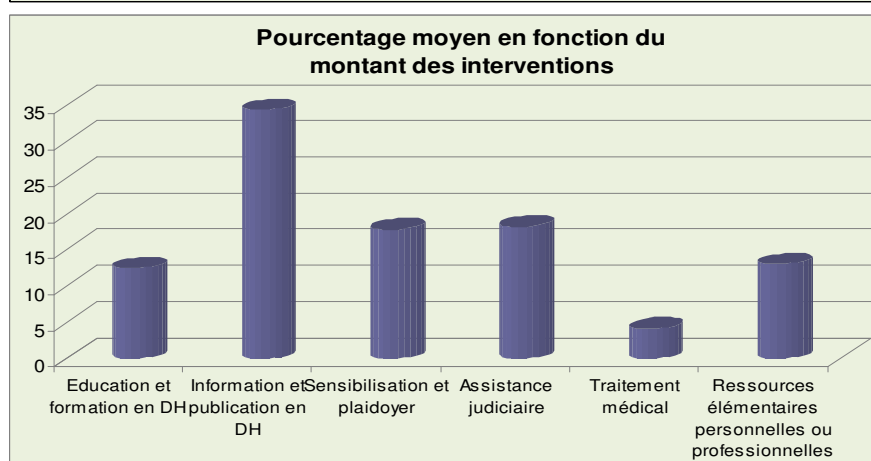
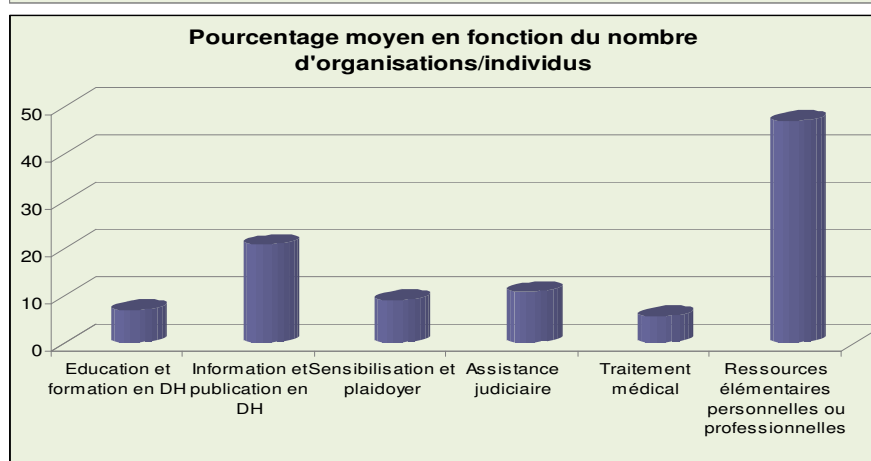
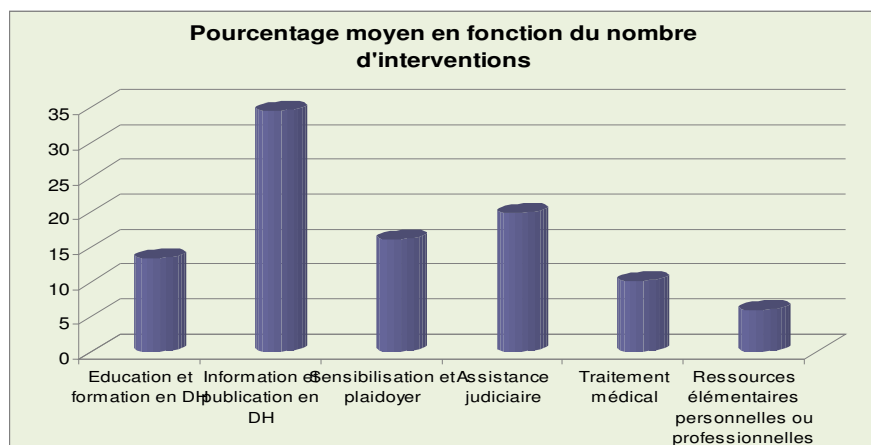
Au cours de ces six dernières années, la FEMDH s'est particulièrement investie dans le renforcement de la protection des droits et du leadership de groupes pouvant être reconnus comme étant particulièrement vulnérables en raison de leurs caractéristiques propres et/ou du contexte dans lequel ils évoluent (femmes, migrants et réfugiés, prisonniers d'opinion, minorités).

La Fondation n'a pas pour autant donné une importance moindre aux activités traditionnelles de soutien et de promotion des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels et de lutte contre l'impunité dans la région.

Comparé aux années précédentes, la thématique du droit à la liberté d'expression a été ajoutée aux thématiques proposées - même si elle présente un bilan global moindre. Ceci afin de refléter l'augmentation des sollicitations des journalistes et écrivains en difficulté, parvenues à la FEMDH au cours de l'année 2010.

<sup>15</sup> Certaines interventions appartiennent, dans leur essence, à plusieurs thématiques à la fois. Ces interventions ont donc été comptabilisées dans les différentes thématiques respectives, afin d'avoir un vue d'ensemble aussi adéquate et pertinente que possible. Cela signifie que le pourcentage total de l'ensemble des thématiques peut dépasser 100% pour la période 2005-2010.

### 2.3. Activités des bénéficiaires<sup>16</sup>



Les activités engagées par les bénéficiaires des appuis financiers de la FEMDH sont très variées et seule une partie significative d'entre elles sont représentées dans les graphiques ci-contre et ci-dessous.

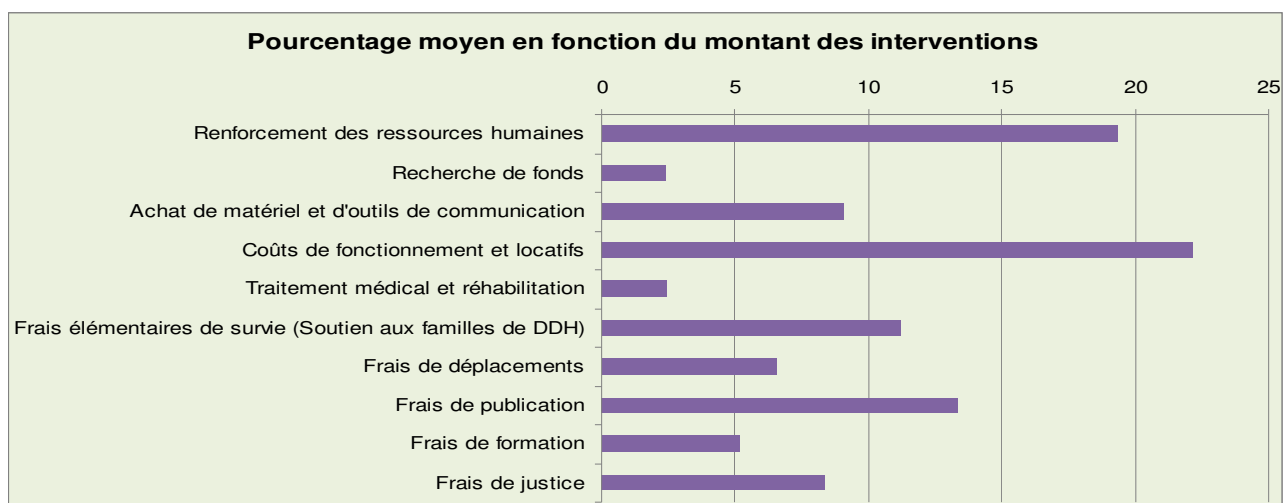
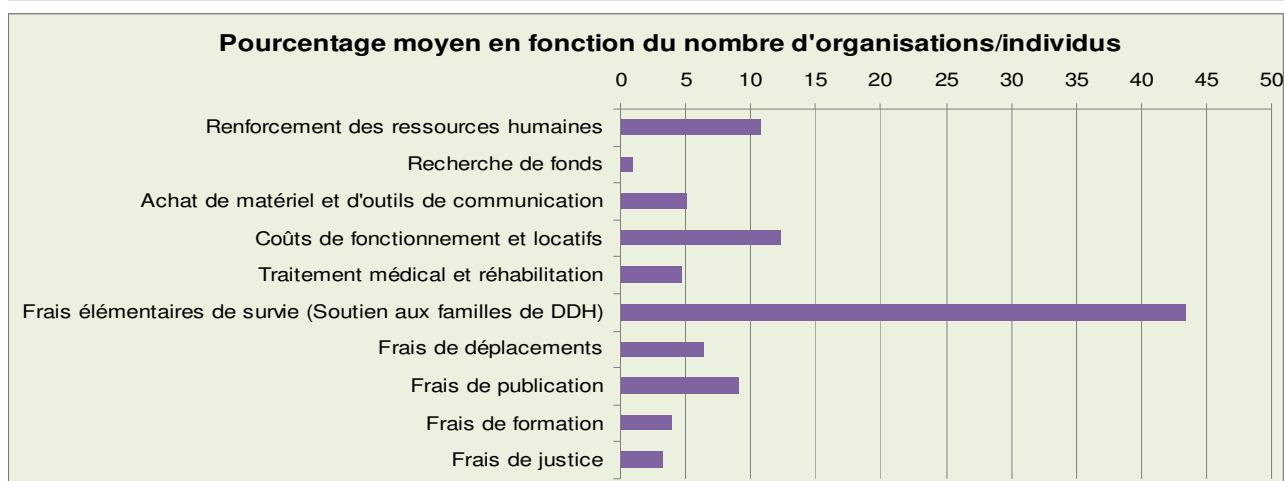
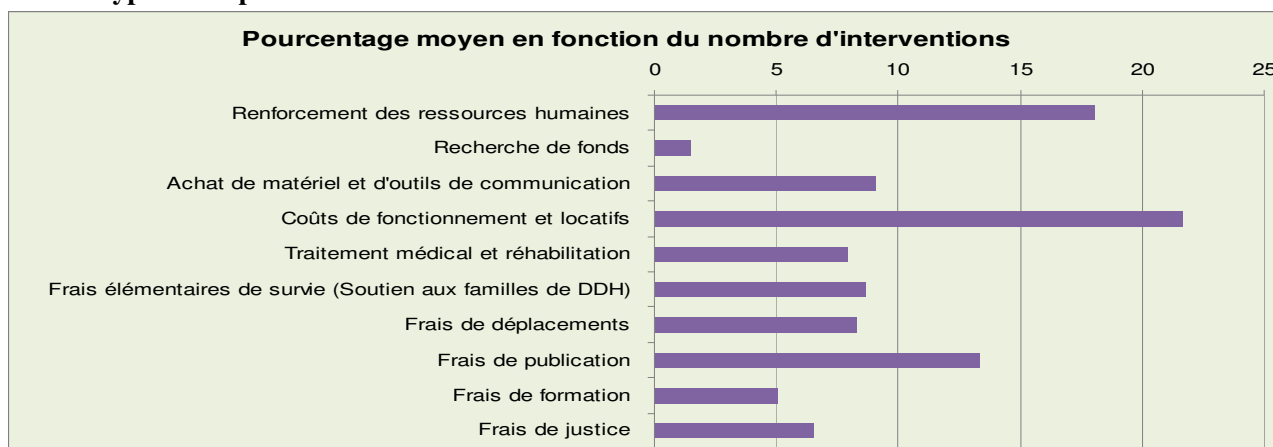
L'information et la publication de rapports circonstanciés sur les violations des droits humains représentent les principales activités engagées par les bénéficiaires des appuis que ce soit en fonction du nombre ou du volume des interventions de la FEMDH.

Pour leur permettre de renforcer leurs capacités et la visibilité de leurs actions sur le moyen et sur le long terme, la FEMDH a essentiellement pris en charge les dépenses liées au fonctionnement des associations, à savoir les coûts locatifs, le matériel et les ressources humaines.

Les pourcentages contrastés liés aux ressources élémentaires de survie se justifient essentiellement par le nombre important des bénéficiaires finaux dans le cadre des deux fonds de solidarité mis en place par la FEMDH, sans pour autant engager des montants importants au regard de l'ensemble des interventions au cours de la période 2005-2010.

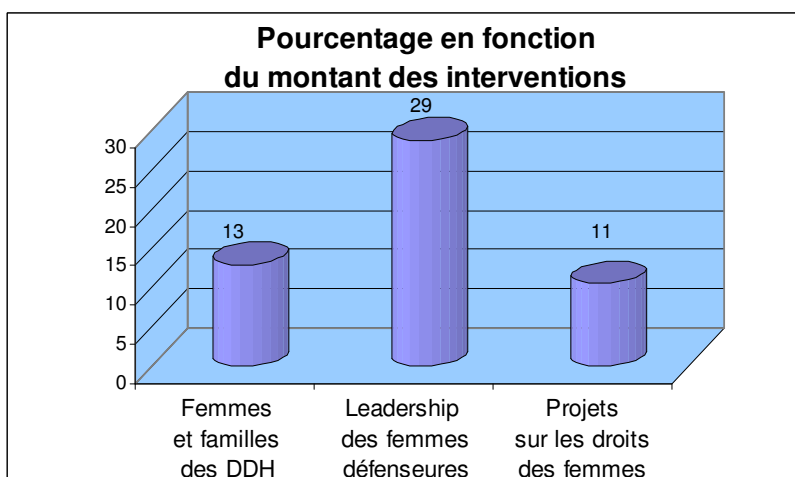
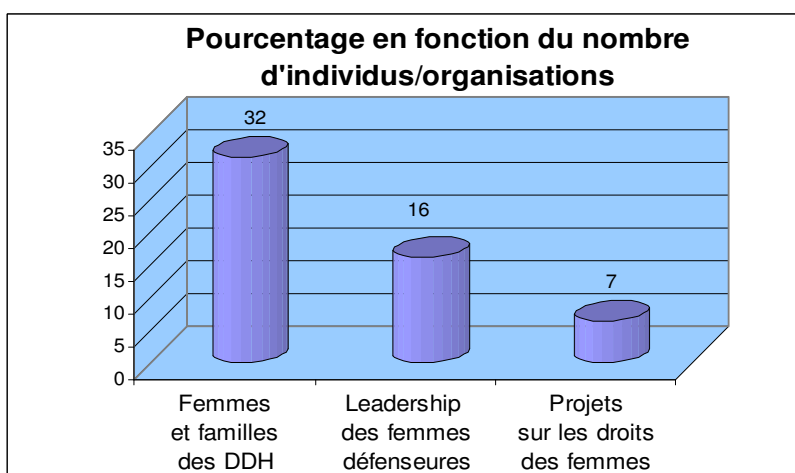
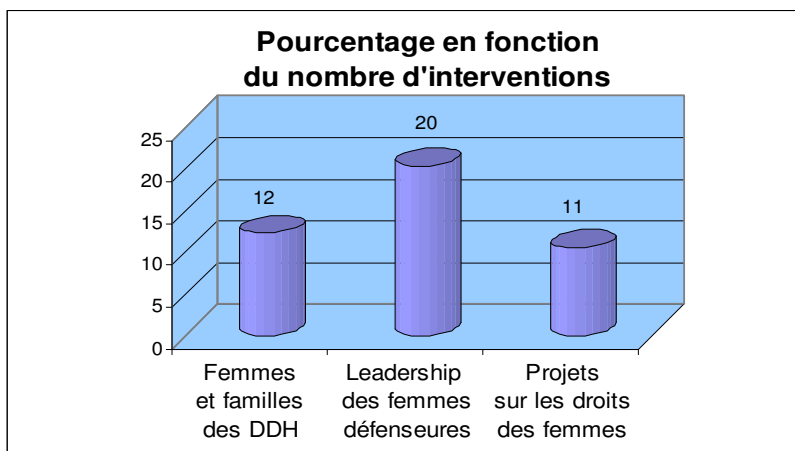
<sup>16</sup> Certaines interventions contribuent, dans leur essence, à la mise en œuvre de plusieurs activités à la fois par les bénéficiaires. Ces interventions ont donc été comptabilisées dans les différentes activités respectives, afin d'avoir un vue d'ensemble aussi adéquate et pertinente que possible. Cela signifie que le pourcentage total de l'ensemble des activités peut dépasser 100% pour la période 2005-2010.

## 2.4. Types de dépenses<sup>17</sup>



<sup>17</sup> Certaines interventions contribuent, dans leur essence, à rembourser plusieurs types de dépenses à la fois. Ces interventions ont donc été comptabilisées dans les différents types de dépenses, afin d'avoir un vue d'ensemble aussi adéquate et pertinente que possible. Cela signifie que le pourcentage total de l'ensemble des dépenses couvertes peut dépasser 100% pour la période 2005-2010.

## 2.5. Genre<sup>18</sup>



*La question des droits et du rôle des femmes défenseures fait partie intégrante de la stratégie d'intervention de la FEMDH.*

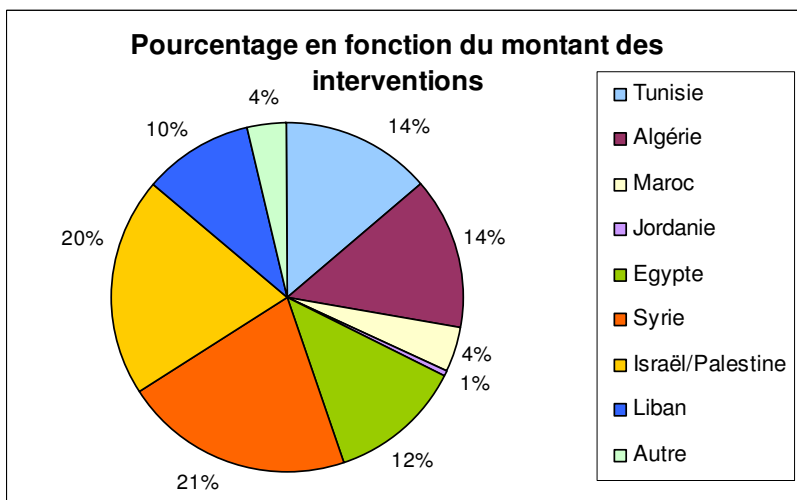
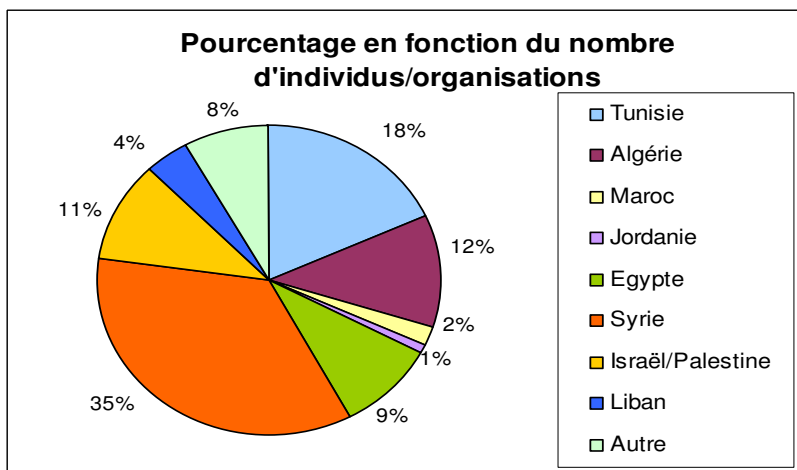
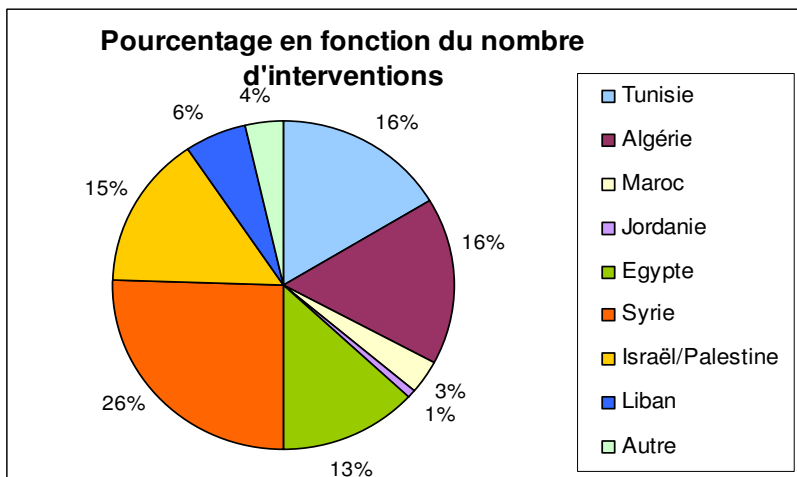
*Au cours de la période 2005-2010, la FEMDH a accordé une importance particulière au renforcement de la participation des femmes défenseures en tant qu'acteurs essentiels du changement dans la région. Le renforcement de la participation et du leadership des femmes joue en effet un rôle primordial dans le domaine de la promotion de la justice sociale, la prévention de la violence et le respect des droits des femmes, et la prise en compte systématique de l'approche genre dans les programmes de promotion et de défense des droits humains.*

*Alors que plusieurs pays de la région ont fait évoluer les codes de la famille, grâce notamment au combat continu des groupes de défense des droits des femmes, le constat reste préoccupant dans la région face à la tendance islamiste.*

*Le renforcement de la participation des femmes défenseures est donc indissociable du défi du renforcement démocratique et du respect des droits humains dans la région.*

<sup>18</sup> Plusieurs interventions ont pu avoir pour objectif de renforcer à la fois le leadership des femmes défenseures et de mettre en œuvre un projet sur les droits des femmes. Dans ce cas, ces interventions ont été comptabilisées dans les deux différentes catégories de pourcentage liées à la question du genre afin d'avoir un vue d'ensemble aussi adéquate et pertinente que possible pour la période 2005-2010.

## 2.6. Pays



Les sollicitations parvenues à la Fondation au cours de la période 2005-2010 reflètent les grandes tendances politiques nationales et internationales en matière de promotion et de respect des droits humains dans la région.

Les défenseurs et composantes associatives autonomes ont rencontré de nombreuses difficultés pour exercer leurs activités, notamment en Syrie, en Tunisie et en Algérie. N'ayant peu ou pas la possibilité d'enregistrer légalement leurs activités dans ces pays, les défenseurs n'ont donc disposé que d'un accès limité aux subventions. Par ailleurs, l'enlisement du processus de paix israélo-palestinien, le blocus et la guerre imposés par Israël à la Bande de Gaza ont plongé la population dans une crise humanitaire sans précédent dans un contexte où les violations des droits humains deviennent monnaie courante et restent impunies.

La Fondation a donc réagi de manière prioritaire aux besoins exprimés par les défenseurs agissant dans ces contextes, en fonction du niveau de vie plus ou moins élevé de ces pays (ce qui explique notamment un pourcentage plus important du montant des appuis octroyés aux défenseurs agissant en Palestine et en Israël).

La plus faible envergure du nombre des financements octroyés aux défenseurs jordaniens, marocains et libanais s'explique notamment par l'existence d'autres sources de financement disponibles dans ces pays, au sein desquels les composantes de la société civile bénéficient variablement de capacités d'action plus élevées.